



Crédits : Collectif Appel d'Air-8 mai ; Mur de la honte Calais (VdN) ; Nuit dehors- Cherbourg

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s

**PSM**  
Courriel : [sensibilisation@psmigrants.org](mailto:sensibilisation@psmigrants.org)  
Téléphone : 06 99 47 19 18

# Table des matières

Table des matières .....	1
CONTEXTE D'ACTION .....	4
1. Des interpellations à de multiples niveaux, mais sans véritables changements sur le terrain.....	5
2. Des conditions de survie toujours plus difficiles pour les personnes exilées à la frontière.....	7
3. A l'échelle locale : déclinaisons de la frontière et résistances .....	11
Angres - Liévin.....	11
Calais .....	12
Cherbourg.....	13
Dieppe .....	14
Grande-Synthe .....	14
Marquion .....	16
Norrent-Fontes et le Béthunois.....	17
Ouistreham.....	17
Steenvoorde .....	18
Tatinghem.....	18
ACTIVITES DE LA PSM .....	19
I. Renforcement des compétences et analyse des pratiques.....	20
1. Les formations : identifier les besoins, mobiliser et (co)animer.....	20
A. Organisation et animation de formations juridiques.....	20
B. Organisation et animation d'ateliers sensibilisation.....	23
C. Autres temps de formation .....	25
2. Temps d'échanges et conférences : permettre la prise de recul et l'analyse.....	27
A. Organisation du forum inter-associatif annuel.....	27
B. Temps de réflexion autour de l'encadrement des bénévoles.....	28
C. Conférences autour de personnes ressources .....	30
II. Coordination et actions collectives .....	31
1. Groupes de travail : coordonner et assurer les suivis.....	31
A. Animation de groupes juridiques locaux et régionaux.....	31
B Animation et participation à diverses rencontres inter-associatives.....	34
C. Animation de rencontres entre associations et personnes exilées.....	37
D. Animation du groupe de travail « Tous ensemble pour le Beau-Marais ».....	39

2. Initiatives « hors-réseau » : soutenir les dynamiques collectives.....	41
A. Participation à l'Observatoire des expulsions de camps et bidonvilles .....	41
B. Campagnes contre la criminalisation des personnes solidaires .....	42
C. Un plaidoyer commun aux frontières .....	43
D. Un plaidoyer régional sur la situation des personnes migrantes.....	43
E. Rencontres avec des partenaires et personnalités.....	44
3. Actions collectives : soutenir leur émergence et appuyer leur organisation .....	46
A. La coordination de contentieux et d'actions juridiques .....	46
B. Rédaction et diffusion de courriers d'interpellation des autorités.....	48
C. Appui à l'organisation de manifestations et d'actions de sensibilisation.....	49
D. Coordination du Journal des Jungles.....	49
III. Vie associative et communication interne .....	51
1. Modification des statuts de la PSM et réorganisation interne.....	51
2. Fonctionnement des commissions et du CA.....	51
« Commission finances ».....	51
« Commission employeuse ».....	52
« Commission communication ».....	52
« Commission Bienveillance et gestion des conflits ».....	52
Commissions thématiques .....	53
Conseil d'administration.....	53
2. Organisation et conditions de travail des salariées.....	54

L'association Plate-forme des Soutiens aux Migrant.e.s (PSM) existe officiellement depuis le 07.10.2011. Elle rassemble aujourd'hui 29 associations et collectifs accompagnant les personnes exilées sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais, mais aussi le long du littoral, jusqu'à Dieppe, Ouistreham et Cherbourg. La PSM compte également 34 membres individuel.le.s. Elle est au service des bénévoles et militant.e.s de son réseau. Le présent rapport\* porte sur les activités réalisées entre le 01.01.2019 et le 31.12.2019.

Pour l'année 2019, la PSM a travaillé autour de 3 objectifs spécifiques :

- Les acteurs associatifs renforcent leurs compétences, analysent leurs pratiques
- Les associations se connaissent, se coordonnent et agissent ensemble
- La PSM améliore sa vie interne et sa gouvernance

### **\* Règles de féminisation**

Ce rapport a été « féminisé » afin de rendre visible la présence de femmes parmi les personnes exilées, ainsi que parmi les bénévoles et personnes militantes qui les accompagnent. Les formes longues (ex : « les femmes et les hommes ») et les tournures neutres (ex : « les personnes exilées ») ont été privilégiées, mais vous rencontrerez également souvent des formes contractées, faisant usage du point. Ainsi, « les exilées et exilés » devient « les exilé.e.s » ; « certains et certaines » devient « certain.e.s ».

# CONTEXTE D'ACTION

L'année 2019 reste marquée à la frontière franco-britannique par les expulsions à répétition au nom de la politique de « lutte contre les points de fixation », ainsi que par le cynisme des autorités face aux interpellations associatives.

## 1. Des interpellations à de multiples niveaux, mais sans véritables changements sur le terrain

Les associations continuent ainsi à saisir des autorités comme la Rapporteuse des Nations Unies sur le logement, la Cour Européenne des Droits de l'Homme, le Défenseur des droits, les juridictions administratives et judiciaires, ou encore des associations comme Amnesty International, pour faire valoir le respect des droits. Tout cela sans que de véritables changements sur le terrain n'interviennent. L'Etat répond par l'inaction ou la violence, et les droits fondamentaux des personnes exilées sont toujours déniés à la frontière.

- **Un rapport sur le droit à un logement convenable de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour 2020**

Suite à [une saisine de 34 associations françaises et britanniques](#), incluant une invitation à se rendre sur le terrain, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, Leilani Farah, est venue en France du 2 au 11 avril 2019, avec un passage à Calais le 5 avril. Lors de cette visite, elle a pu rencontrer des associations agissant à Calais et Grande-Synthe, s'entretenir avec quelques personnes exilées et constater la situation de ces personnes à la frontière franco-britannique. Elle a présenté [ses « observations préliminaires »](#), en vue d'un rapport qui sera publié en 2020 et qui analyse la situation pour une grande diversité de publics à l'échelle de la France (personnes françaises pauvres, personnes migrantes, personnes roms). Dans le chapitre 6 de ces observations préliminaires plus particulièrement consacré à Calais, on lit :

*« Les pratiques qui m'ont été signalées par les résidents des camps dans les alentours de Calais constituent une violation systématique et flagrante du droit à un logement convenable en vertu du droit international des droits de l'homme. Elles constituent aussi des violations des droits à la santé, à l'alimentation et à l'intégrité physique. Le caractère systématique et répété de ces expulsions forcées durant la période hivernale suggère qu'elles constituent également un traitement cruel, inhumain et dégradant contre l'une des populations les plus vulnérables de France ».*

Si les associations attendent la sortie du rapport, prévue pour mars 2020, force est cependant de constater que les premières observations de la rapporteuse spéciale de l'ONU n'ont pas permis de faire bouger les lignes à ce jour pour les personnes forcées à l'errance à la frontière franco-britannique.

- **Une décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) sur la maltraitance d'Etat des mineur.e.s isolé.e.s de Calais**

Alors que plus d'une centaine de mineur.e.s non-accompagné.e.s vivent toujours dans les différentes « jungles », le 28 février 2019, la CEDH rend [un arrêt « Khan c/ France »](#) condamnant l'Etat français au titre d'un traitement inhumain et dégradant (article 3 de la Convention européenne des droits de

l'Homme)<sup>1</sup>, pour la non-prise en charge d'un enfant de 11 ans, qui a vécu dans la « Jungle » de Calais entre septembre 2015 et mars 2016. Ce travail jusque la CEDH, qui correspond à une situation suivie par [la Cabane juridique](#), aboutit donc à [une décision majeure, qui pourra nourrir de nouvelles plaintes](#). Cependant, en plus d'arriver plus de 3 ans après les faits, cette condamnation internationale semble peser peu face au manque de volonté politique des autorités françaises de faire prévaloir la dignité des personnes, et en l'occurrence des mineur.e.s, sur toute autre considération...

- **Un rapport du défenseur des droits**

Le **Défenseur des droits** a été saisi mensuellement par les associations du réseau à propos des conditions de vie, des expulsions de terrain et des violences policières subies par les personnes exilées à Calais et Grande-Synthe. Il a rendu un rapport relatif à la situation sur ces deux territoires, mais aussi à Paris et Ouistreham, le 14 décembre 2018 intitulé [« Exilés et droits fondamentaux, trois ans après le rapport Calais »](#). C'est un nouveau bilan, qui s'appuie sur une quinzaine de visites sur place et l'instruction contradictoire des réclamations qui lui ont été adressées, incluant l'ensemble des saisines déposées par les associations du réseau. Le Défenseur des droits relève des « atteintes inédites aux droits fondamentaux des exilés », « une vive inquiétude pour le respect des enfants » et adresse des recommandations aux pouvoirs publics.

Les associations qui interviennent quotidiennement sur le terrain [se sont félicitées de la teneur de ce rapport](#) qui venait rappeler ce qu'elles dénoncent. L'accueil n'a pas été le même du côté des autorités [qui accusent ce rapport de « dramatiser à outrance la situation des réfugiés à Calais »](#), de commettre « une étonnante erreur d'appréciation », de présenter des atteintes aux droits fondamentaux non fondées, et reprochent même au Défenseur des droits de répéter ce que disent les associations comme le ferait un perroquet.

- **Un rapport d'Amnesty International**

Dans ce contexte extrêmement contraint, les associations ont également continué à se mobiliser autour d'**Amnesty International** et de son travail de recherche et de plaidoyer, entamé en 2017, sur le traitement par les autorités des bénévoles « défenseurs et défenseuses des droits des personnes migrantes ».

Dans les suites de l'enquête de terrain menée par les chercheuses d'Amnesty, et avec un travail soutenu des associations du réseau PSM pour rendre compte des difficultés rencontrées par les bénévoles et militant.e.s sur le terrain, un rapport est sorti le 4 juin 2019, annoncé le même jour par une conférence de presse organisée à Calais. Le rapport est intitulé [« La solidarité prise pour cible – criminalisation et harcèlement des personnes qui défendent les droits des migrant.e.s et des réfugié.e.s dans le nord de la France »](#). Dans le même esprit que la vidéo associée [« Violences policières à Calais, ce que le gouvernement ne montre pas »](#), le rapport fait état des violations des droits des défenseurs et défenseuses, tout en éclairant celles subies par les personnes exilées dans le Nord de la France, et en replaçant la situation dans son contexte politique. Des recommandations sont adressées aux autorités françaises, à tous les niveaux, locaux, régionaux, nationaux, ainsi qu'à l'Union européenne et au Royaume-Uni, appelant notamment à « reconnaître explicitement la légitimité des personnes qui défendent les droits

---

<sup>1</sup>Pour un article dans le journal Le Monde sur cette décision, [voir ici](#)

humains, soutenir publiquement leur travail essentiel au nom des personnes déracinées, et veiller à ce qu'elles puissent travailler sans craindre d'être victimes de violations des droits humains ».

Ces derniers mois, de nouvelles entraves et violences n'en ont pas moins été constatées vis-à-vis des bénévoles et militant.e.s, prenant encore une fois divers visages : des personnes qui observent les opérations d'expulsion des lieux de vie, ce à Calais comme à Grande-Synthe, ont été confrontées à de la brutalité policière. Ces entraves peuvent aussi prendre la forme d'un arrêté municipal, comme celui émis par la ville de Calais le 18 octobre 2019 contre « toutes occupations abusives, prolongées et répétées du centre-ville » jusqu'au 6 janvier 2020. Cet arrêté cible plus particulièrement la distribution de repas dans ces zones et entend y empêcher la présence des personnes exilées alors que la ville s'apprête à accueillir familles et touristes à l'occasion de différentes festivités. Dans cet arrêté, la présence des personnes exilées est ainsi considérée comme pouvant « générer des troubles », « fragiliser la bonne organisation de ces événements » et surtout « porter atteinte à la sécurité des familles et des touristes »...

Pour les personnes exilées, ces politiques de harcèlement et d'invisibilisation menées à différents niveaux ont de lourdes conséquences.

## 2. Des conditions de survie toujours plus difficiles pour les personnes exilées à la frontière

- **Des violences et expulsions à répétition**

Les expulsions des différents lieux de (sur)vie se font de manière répétées, parfois quotidiennes, et s'accompagnent de destruction de biens et d'arrestations arbitraires. C'est ce que documente notamment le rapport produit en juin 2019 par le Human Rights Observers project (HRO), soutenu par six associations du réseau, et intitulé : « [Les expulsions de terrain à Calais et Grande-Synthe](#) ». Ce rapport est issu d'un travail considérable d'observation et de compilation des données, qui reste indispensable pour asseoir la crédibilité des interpellations menées par les associations, et pour la remise en cause de ces expulsions aux bases légales souvent questionnables.

### Recensement actualisé du Human Rights Observers (non-exhaustif)

Nombre de lieux de vie expulsés à Calais en 2018 : **452**

Nombre de lieux de vie expulsés à Calais entre janvier et décembre 2019 : **961**

Nombre de lieux de vie expulsés à Grande-Synthe entre mai et décembre 2018 : **186**

Nombre de lieux de vie expulsés à Grande-Synthe entre janvier et décembre 2019 : **214**

A Calais, une plainte interassociative a par ailleurs été déposée contre les destructions et confiscations d'affaires liées à ces évacuations. Mais celle-ci a été classée sans suites par le procureur de Boulogne courant 2018. Trois associations ont décidé de se constituer parties civiles afin de relancer cette plainte auprès d'un juge d'instruction. Ce travail se poursuit et devrait aboutir en 2020.



Sur deux autres lieux de vie, à Steenvoorde et Saint-Hilaire Cottes, les expulsions de terrain se traduisent par des destructions d'affaires personnelles, et sont rendues invisibles par l'absence de bases légales connues, privant les personnes premières concernées de possibilités de recours.

Ailleurs à la frontière, comme à Angres ou Marquion, les expulsions sont menées sur des fondements légaux divers : des ordonnances sur requêtes, des référés mesures utiles demandant l'expulsion en urgence, ou encore des arrêtés municipaux d'évacuation.

L'automne-hiver 2019 a également vu apparaître une pratique d'élagage d'arbres ou de haies : à Calais, les arbres situés route de Gravelines ont été déracinés pour faire place à des grilles ; à Grande Synthe, les arbres du Puythouck, pourtant zone naturelle protégée, ont été taillés drastiquement ; et à Angres, la préfecture du Nord incite les agriculteurs à enlever des haies qui protègent un fossé où (sur)vivent une dizaine de personnes.

A noter également que lorsque ces expulsions conduisent à des « mises à l'abri » en Centres d'Accueil et d'Examen de la Situation Administrative (CAES), les associations ont non seulement à s'inquiéter de la qualité de l'information donnée et du caractère volontaire des départs en bus, mais aussi des conditions d'accueil et d'accompagnement au sein de ces CAES.

Sur les questions d'expulsion de terrain elles-mêmes, et malgré l'expertise dont dispose aujourd'hui le réseau PSM, les défis restent donc importants.

D'un côté, les pratiques des autorités et les procédures juridiques utilisées privent trop souvent les personnes concernées et leurs soutiens de la possibilité d'agir. L'ordonnance sur requêtes, par exemple, se fonde sur le fait que l'huissier en charge de la notification de l'assignation devant le tribunal n'a pas été en capacité d'identifier les personnes à expulser. Or, l'on sait que, souvent, très peu est fait par les huissiers pour qu'ils ou elles soient capables de communiquer avec des personnes qui ne parlent pas français et ne connaissent pas les procédures de l'administration française. Pourtant, la procédure sur requête est une arme redoutable, car elle ne permet pas de présenter au juge les éléments qui pourraient lui permettre de juger de l'opportunité d'une expulsion et, une fois qu'elle est prise, elle permet d'exécuter l'expulsion avec utilisation de la force publique plusieurs fois pour le même lieu.

D'un autre côté, les associations n'en sont pas moins parvenues à engager des contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, grâce à un impressionnant travail d'observation, de collecte d'informations et de mobilisation mené par les bénévoles et militant.e.s sur le terrain. Ça a été le cas à Grande-Synthe et Marquion en 2019. Mais même pour ces contentieux réalisés, tout un ensemble de questions continuent de se poser, que ce soit autour des enjeux d'identification de personnes requérantes parmi les personnes exilées (intérêt pour ces personnes de s'engager, difficultés d'accès à l'information et complexité du système judiciaire, prise de risques) ou de l'énergie déployée par les bénévoles et militant.e.s pour préparer et nourrir ces contentieux pendant plusieurs mois, pour finalement aboutir à des résultats souvent minimes...

- **Des conséquences dévastatrices sur la santé mentale des personnes exilées**

La pluralité des violences subies au quotidien par les personnes exilées (expulsions à répétition, violences policières, absence d'accès aux droits, précarité extrême, etc.) ont d'importantes conséquences sur leur santé mentale. Les alertes au niveau sanitaire et psycho-social se multiplient. Au-delà des blessures et

maladies directement liées aux conditions de précarité extrêmes, les bénévoles sur le terrain rapportent de plus en plus régulièrement les témoignages de détresse, d'incompréhension, de souffrances psychologiques des personnes harcelées.

Au moment de déposer une requête au tribunal, le 30 avril dernier, sur les conditions de vie indignes de centaines de personnes à Grande-Synthe, les associations requérantes pointaient ainsi du doigt le sentiment d'insécurité et la peur générés par [cette « politique délibérée et systématique de fragilisation »](#) des personnes exilées : « *Un sentiment d'insécurité découle de ces situations d'extrême précarité, facteur de tensions qui apparaissent aujourd'hui sur la commune de Grande-Synthe. Ce sentiment est accentué par la crainte d'être expulsé chaque jour de son lieu de vie. En effet, depuis le mois de décembre 2018, les opérations d'expulsion se répètent et s'intensifient. Souvent accompagnées de la destruction des effets personnels, elles précarisent encore davantage ces personnes* ».

L'impossibilité de se sentir en sécurité dans ces lieux de survie, la crainte permanente de se faire expulser ou de subir des violences policières, à toute heure du jour ou de la nuit, empêchent toute possibilité de repos, physique comme psychique, et ne peut mener qu'à l'épuisement. Cela impacte d'autant plus fortement les personnes que cette insécurité permanente n'est pas « accidentelle », mais résulte d'une volonté politique de harcèlement et d'épuisement des personnes exilées. Personnes exilées qui, rappelons-le, ont, pour nombre d'entre elles, déjà été confrontées à des tortures et mauvais traitements dans leur pays d'origine et/ou sur la route migratoire.

Face à ces violences quotidiennes, les addictions deviennent parfois le seul recours des personnes pour continuer à supporter, à tenir dans cet environnement hostile. [Un article du site d'information InfoMigrants du 22 juillet 2019](#) reprend ainsi le constat fait par la coordinatrice du programme Nord-Littoral de Médecins du Monde : « *Cette politique de démantèlements quotidiens n'a aucun sens car les migrants se réinstallent toujours au même endroit (...) Avec le temps, ils sont dans un état d'épuisement extrême et d'incompréhension. On voit chez certains des attitudes de prostration, ils sont aussi plus irritables qu'avant. On rencontre également de plus en plus de cas d'alcoolisation avec pour objectif de s'anesthésier pour ne plus avoir à supporter le quotidien* ». A Calais, certaines associations ont choisi d'organiser cette année des ateliers de prévention sur les questions d'alcool et de drogue, en lien avec le CSAPA (Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie). Mais les bénévoles et militant.e.s sur le terrain se sentent largement démuni.e.s face à ces souffrances qui ne sont pas seulement physiques et matérielles, mais aussi sociales et psychologiques. Face à ces enjeux de santé mentale légitimes, les prises en charge étatique sont, une fois de plus, absentes, l'accès aux soins étant quasi-inexistant pour ces personnes en transit.

Les arrestations et placements en rétention génèrent également leur lot de souffrances. [Un avis a été rendu en février 2019 par la Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté \(CGLPL\)](#) qui fait des recommandations concernant la prise en charge sanitaire des personnes retenues, notamment la prise en charge en santé mentale. L'avis fait état des nombreuses souffrances constatées dans les centres de rétention, notamment des tentatives de suicides. Deux centres de rétention administrative existent dans le Nord-Pas-de-Calais : Coquelles près de Calais, et Lesquin près de Lille. Les bénévoles du réseau PSM essaient de s'organiser pour soutenir les personnes en rétention, notamment en assistant aux audiences du Juge des libertés et de la détention à Coquelles ou à Lille, en rédigeant des communiqués de soutien aux personnes risquant d'être renvoyées et en visitant les personnes au sein des Centres de Rétention Administrative (CRA).

Si les conséquences sur la santé mentale des personnes exilées de ces politiques migratoires se constatent quotidiennement sur le terrain depuis déjà de nombreuses années, elles demeurent sous-estimées et ne sont toujours pas prise en considération par l'état.

- **Des conditions de passage toujours plus difficiles**

Enfin, les personnes exilées se retrouvent bloquées face à une frontière de plus en plus cadenassée, les obligeant à prendre toujours plus de risques pour la franchir.

D'un côté, la perspective du Brexit fait craindre une difficulté accrue pour les personnes souhaitant franchir la frontière légalement, notamment sur le fondement des dispositions du règlement Dublin III et des possibilités offertes de réunification familiale.

Parallèlement, [les tentatives de passages en bateau par la Manche et de la Mer du Nord se sont multipliées en 2019](#). Au 30 août 2019, alors que les ministres de l'Intérieur français et britanniques discutaient d'un éventuel appui financier supplémentaire pour « juguler » ces traversées et renforcer encore les dispositifs de contrôle et de surveillance, 1473 personnes avaient déjà tenté leur chance de cette manière, selon les chiffres de la préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord.

En réponse à cet accroissement, une campagne du Ministère de l'Intérieur intitulée « Aidez-nous à sauver des vies » est apparue dans les journaux locaux et régionaux du Nord-Pas de Calais dès juin et jusque fin août 2019, appelant les citoyen.ne.s à signaler les mouvements de personnes sur les plages ou les achats de pneumatiques qui semblent « suspects ». Plusieurs associations, bénévoles, et un avocat du réseau se sont indigné.e.s de cette campagne considérée comme « un appel à délation hypocrite, odieux et insupportable » [à travers un communiqué de presse signé par 18 associations](#).

- **Une frontière qui continue de tuer**

Des personnes continuent de disparaître et de mourir à la frontière franco-britannique. Au moins 9 personnes sont mortes depuis le début de l'année 2019, [tuées par la frontière franco-britannique](#)<sup>2</sup>... Et 39 autres ont été retrouvées mortes le 23 octobre dans un camion à Essex, au Royaume Uni. Face à cela, des personnes exilées, associations et habitant.e.s, essayent tant bien que mal de ne pas laisser ces morts être également invisibilisés.

A Calais, un rassemblement se tient ainsi « traditionnellement » en centre-ville, le lendemain de chaque décès à la frontière.

Le 12 avril, toujours à Calais, un rassemblement s'est tenu en mémoire des personnes mortes aux frontières, cette fois « à l'initiative de personnes exilées, rescapées de traversées périlleuses, et d'habitant.e.s et de bénévoles ». Près de 200 personnes se sont ainsi retrouvées sur la plage de Calais. La prise de parole d'un de ces rescapé.e.s se terminait ainsi : « *Aujourd'hui est un jour pour se souvenir de nos frères et de nos sœurs qui ne sont plus parmi nous. Aujourd'hui nous honorons, leur mémoire, leur histoire. Maintenant il faut que l'Europe se rende compte que nous sommes vivants en reconnaissant ceux qui sont morts* ».

---

<sup>2</sup>Sur ce difficile recensement des personnes mortes et disparues à la frontière franco-britannique, en plus du travail réalisé par Calais Migrant Solidarity, voir aussi le travail de Maël Galisson : <http://timeglider.com/timeline/65ecd96fa599a9c6>

Le 20 août, 19 associations signaient [un communiqué de presse](#) suite à la disparition tragique, le 9 août, d'une femme, suivie par le Refugee Women's Centre à Dunkerque, ayant tenté le passage sur une embarcation de fortune. Elles y réclament l'ouverture de voies légales et sûres pour se rendre en Angleterre.

\*\*\*\*\*

Au final, en 2019, les membres du réseau PSM ont multiplié à la fois les niveaux et les formes d'interpellation afin de dénoncer les violations des droits des personnes exilées, dans un contexte où des politiques d'invisibilisation et de fragilisation des personnes restent menées de manière systématique par l'Etat français, et trop souvent par les municipalités concernées également.

Force est de constater que certaines lignes n'ont pas bougé -- autant sur le principe de liberté de circulation que sur l'accès à un hébergement digne et adapté pour toutes et tous --, tandis que d'autres ont été bousculées, mais souvent de manière trop précaires : des expulsions déclarées illégales ou reportées, la reconnaissance de certains traitements inhumains et dégradants par la justice, un accès garanti aux dispositifs sanitaires et à une information claire, etc.

Face à cela, plusieurs membres du réseau PSM constatent aujourd'hui un épuisement des bénévoles et militant.e.s, mais ne s'en laissent pas compter pour autant : certaines énergies sont réinvesties dans un travail de plus long terme de sensibilisation, d'autres cibles à interpeller sont envisagées, des alliances s'ébauchent à d'autres échelles pour produire un plaidoyer plus fort. A noter également que l'année 2019 a été marquée par de stimulantes formes d'auto-organisation et de passage à l'action de personnes exilées, ainsi que par l'expérimentation de nouveaux espaces de discussion et d'action entre associations et personnes exilées. Nous développerons tout cela dans la suite du rapport.

Voyons tout d'abord comment la situation à la frontière franco-britannique se décline plus concrètement à l'échelle de chaque configuration locale.

### **3. A l'échelle locale : déclinaisons de la frontière et résistances**

#### **Angres - Liévin**

Entre 2010 et mai 2018, ce sont des personnes vietnamiennes qui étaient présentes à Angres, aux abords de l'autoroute menant à Calais. Suite à l'expulsion et la destruction définitive de leur camp, le 3 mai 2018, les personnes sont parties, recréant des lieux de vie ailleurs dans le Pas-de-Calais (voir ci-dessous). A Angres, depuis fin août 2018, ce sont désormais plutôt des personnes soudanaises qui sont présentes. D'abord installées sur un camp près d'une station essence appartenant à la SANEF, détruit en novembre 2018, plusieurs d'entre elles ont ensuite occupé des maisons vides sur la commune de Liévin. Elles ont été expulsées de ces maisons le 14 mai 2019, en vertu d'une ordonnance sur requête obtenue par le propriétaire privé, ne permettant donc pas aux personnes occupantes de se défendre. Les associations

avaient adressé un courrier au préfet lui demandant de ne pas octroyer le concours de la force publique pour cette expulsion du squat de Liévin. Ce courrier est resté sans effet.

Depuis, la situation de ces personnes est encore plus précaire, puisque de nouveau forcées à l'errance. Pour soutenir ces personnes en errance, un collectif inter-associatif a été créé et se relaie pour assurer repas, chargement des téléphones et douches.

## Calais

A Calais, de manière paroxystique, le quotidien des personnes exilées est marqué par l'intensification des expulsions et la multiplication des clôtures et des murs. Selon le collectif Human Rights Observers, 1003 expulsions auraient ainsi eu lieu entre août 2018 et septembre 2019. Ces expulsions, une fois encore, s'accompagnent de destruction des affaires des personnes et d'arrestations, comme le dénonce notamment cette [lettre ouverte, rédigée par des habitant.e.s des camps et 8 associations](#) du 12 septembre 2019, alors que venaient d'avoir lieu une expulsion massive des lieux de vie de près de cent personnes.

Parallèlement, pression et surveillance s'accroissent partout : sur les plages pour empêcher les tentatives de traversée de la Manche et de la Mer du Nord, comme en ville. En février 2019, de nouvelles grilles sont érigées autour du rond-point de la zone Marcel Doret, pour empêcher les personnes exilées de s'y réfugier. En face, et au même moment, était érigé un mur anti-intrusion de 3 mètres de haut autour de la station essence Total, ce mur, qualifié de « mur de la honte », visant à empêcher les personnes exilées de s'approcher des camions qui s'y arrêtent.

Forcées à l'errance et maltraitées quotidiennement, les personnes exilées sont contraintes de prendre de plus en plus de risques.

Le 2 mars, une centaine de personnes se sont ainsi organisées pour tenter le passage en Angleterre à bord d'un ferry. Si elles sont parvenues à s'introduire dans l'enceinte du port, [elles ont ensuite vite été réprimées](#) : 63 personnes ont ainsi été interpellées, 30 placées en rétention avec délivrance d'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) et une personne, considérée comme « meneuse » a écopé de 4 mois de prison ferme en comparution immédiate.

Suite à cette violente répression au port, à la déportation de plusieurs personnes placées en CRA, ainsi qu'à une expulsion massive, se voulant définitive, de la zone des Verrotières le 12 mars 2019, certaines personnes exilées et leurs soutiens, réuni.e.s au sein du « Collectif Appel d'air », [ont appelé à un rassemblement](#). L'objectif était de dénoncer les violences et la politique de harcèlement, revendiquer leur droit à la libre circulation, à l'installation et à l'hébergement inconditionnel, à la dignité et à la liberté d'expression, ainsi que la suppression immédiate des mesures Dublin qui touchent la plupart des personnes présentes et les condamnent à l'errance en Europe. Le 31 mars, place d'Armes, plus de 150 personnes répondaient à l'appel.

Des membres du « Collectif Appel d'air » rencontrent également la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le logement convenable lors de son passage à Calais le 6 avril.

C'est ce même collectif qui organise le 8 mai à Calais « la Marche des oublié.e.s », dans le prolongement de l'arrivée, le même jour, du « relais solidaire Vintimille-Calais » organisé par l'Auberge des Migrants. [Une vidéo regroupe les différentes revendications](#) portées par les organisateurs et organisatrices : fin des violences policières, fin des expulsions, suppression de Dublin III, stop à la criminalisation des personnes

exilées, aux déportations, aux murs et aux grilles, reconnaissance et excuses pour les personnes mortes aux frontières européennes. Cette marche, qui passe à proximité des différents campements des personnes exilées pour se terminer au centre-ville de Calais, devant le Parc Richelieu, mobilise environ 300 personnes et est ponctuée de différentes prises de parole par des personnes exilées. Si ces mobilisations ont été des succès, le collectif qui les porte s'épuise également progressivement et, pour l'instant, il n'y a pas eu de nouvelles actions de cette ampleur.

Le 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale des réfugié.e.s, quelques personnes exilées ont, cette fois, tenu une conférence de presse pour alerter sur la situation et les injustices vécues au quotidien par les personnes exilées.

Certains ont également souhaité, en tant que premiers concernés, pouvoir rencontrer directement et régulièrement le préfet du Pas-de-Calais et sous-préfet de Calais à l'occasion des rencontres organisées avec certaines associations. C'est l'objet d'une [lettre ouverte envoyée le 23 juillet 2019](#). Mais la réponse des autorités a été négative, arguant de questions de représentativité et d'objectivité...

Du côté des associations, les relations avec les divers niveaux de pouvoir restent compliquées. Plusieurs associations continuent à faire des remontées des dysfonctionnements sur le terrain lors des réunions en sous-préfecture, mais sont de plus en plus frustrées par la surdité, pour dire le moins, des autorités présentes. D'autres se sont également mobilisé.e.s auprès du Département du Pas-de-Calais pour alerter sur la situation des MNA dans le Calaisis. Alors que la prise en charge des mineur.e.s sur le terrain reste plus que problématique, il faut cependant noter que de nouveaux espaces de dialogue et de coordination sont en train de voir le jour, en lien avec les associations prestataires d'Etat et le département. Une expérimentation dont il faudra évaluer les résultats dans les mois à venir.

Quant au dialogue avec la mairie, l'acharnement continu de la mairesse à exclure les personnes exilées de la ville et à rendre les associations responsables d'un prétendu « appel d'air », le rend tout bonnement impossible. Ce 31 octobre, les associations calaisiennes, appuyées par de nombreuses autres associations du réseau PSM et par des acteurs nationaux, comme la Fondation Abbé Pierre, dénonçaient ainsi, [par voie de communiqué de presse](#), ce nouvel arrêté municipal stigmatisant les personnes exilées et cherchant à interdire leur présence en centre-ville tout au long de festivités censées attirer familles et touristes...

Quelques semaines plus tard, dans son jugement du 16 décembre 2019, le tribunal administratif de Lille annulait trois décisions prises par la mairie de Calais les 2, 6 et 9 mars 2017, dans le but, à l'époque, d'empêcher les distributions de nourriture aux exilé.es, alors qualifiées « d'occupations abusives, prolongées et répétées » dans la zone industrielle des Dunes, sur le site du Bois Dubrulle et au niveau de la place d'Armes. Il s'agit d'une importante décision pour les associations.

## **Cherbourg**

Entre 20 et 30 personnes, essentiellement afghanes et pakistanaises, survivent à la rue ou dans un squat à Cherbourg. Parmi elles, des mineur.e.s qui cherchent à se rendre en Angleterre.

Le 13 mars dernier, l'association [Itinérance Cherbourg](#) convoquait une conférence de presse pour dénoncer les dérives de la loi asile et le durcissement des conditions d'accueil et de la situation des personnes exilées. Elle y appelait à une manifestation publique le 16 mars. Le 13 juin, c'est une « nuit



dehors » qui est symboliquement organisée pour dénoncer à nouveau le fait qu'une quarantaine de personnes demandant l'asile, dont des familles avec enfants, ne sont pas hébergées. [Itinérance Cherbourg a chiffré à cette occasion ce que coûterait un accès digne à un logement](#) social pour ces personnes, face à ce que coûtent le non-accueil ou les solutions d'hébergement indignes.

## Dieppe

A **Dieppe**, le nombre de personnes exilées bloquées à la frontière a fortement diminué, ce qui a poussé l'association [Itinérance Dieppe](#), créée en 2016 alors qu'il y avait près de 200 personnes, à modifier ses activités : arrêt des maraudes régulières, des distribution de repas sur le port et des permanences, et mise en place d'une permanence téléphonique destiné à toute personne en situation de migration arrivant à Dieppe, ou déjà présente et se trouvant en situation d'urgence ou en difficulté. Cette permanence téléphonique reçoit plusieurs appels par semaine et permet de donner, selon les besoins : nourriture, tentes, couvertures, vêtements et conseils... Tout récemment, ce sont ainsi plusieurs personnes kurdes arrivées à Dieppe que l'association essaye d'appuyer.

Parallèlement, les bénévoles ont recentré leurs activités sur l'accueil et le suivi des mineur.e.s non accompagné.e.s, dont le nombre a fortement augmenté dans la ville de Dieppe.

## Grande-Synthe

Depuis que le camp du site de La Linière a brûlé en avril 2017, les personnes exilées de Grande-Synthe – aujourd'hui majoritairement des personnes kurdes, afghanes ou pakistanaises -- ont été expulsées de nombreux lieux de vie, dont beaucoup, de façon permanente.

En décembre 2018, le protocole d'accord signé entre la mairie, la communauté urbaine de dunkerque et la préfecture, afin d'organiser l'accueil, n'ayant pas été respecté par cette dernière, la mairie ouvre un gymnase, destiné aux hommes seuls et aux mineurs uniquement. Les familles sont, elles, accueillies dans un ancien centre aéré au cœur du Puythouck, qui a été fermé en mai 2019.

Très rapidement, plus de 200 tentes sont installées autour du gymnase. De nombreuses autres personnes campent dans les champs, et dans les bois autour de la ville, principalement dans la réserve naturelle du Puythouck. Un groupe de personnes pakistanaises est particulièrement visé par la police.

Depuis décembre 2018, les expulsions sont devenues plus récurrentes au Puythouck, ayant lieu jusqu'à trois fois par semaine. Pendant ces opérations menées par les forces de l'ordre, tentes, bâches, sacs de couchage et affaires personnelles des exilé.e.s sont endommagées ou confisquées, et aucune solution alternative d'hébergement n'est proposée, exacerbant des conditions de vie déjà difficiles.

Fait marquant de cette année 2019 : c'est la première fois que le juge administratif a été saisi de la situation à Grande-Synthe. Tandis que les associations continuent de dénoncer les opérations d'expulsion qui se multiplient au Puythouck, souvent dans un cadre légal pour le moins "indéterminé", avec des ordonnances sur requête difficiles à obtenir, le juge administratif et les médias ont été sensibilisés à la situation grande-synthoise par deux contentieux importants :

- En mars 2019, le juge administratif a rendu une décision très favorable, en déclarant l'expulsion du camp de 600 personnes du 19 septembre 2017 illégale. Le tribunal administratif de Lille a tranché avec une décision déclarant illégale l'utilisation des lois anti-terroristes pour octroyer la force publique, mais aussi en rappelant qu'une mise à l'abri ne peut être proposée « *qu'avec le consentement exprès des migrants, selon des modalités bien précises, et sans contrainte* », ce qui n'était pas le cas lors de cette expulsion. Pour une remise en contexte de cette décision, voir le [communiqué de presse associatif](#) publié au moment de l'audience le 5.02.2019.
- Un référé liberté a abouti à une [première décision défavorable en mai 2019](#) au tribunal administratif de Lille. Les deux personnes exilées et les 9 associations requérantes ont fait appel de cette décision devant le Conseil d'Etat, [qui a condamné le 21 juin la préfecture du Nord](#), en parlant, s'agissant de l'hébergement, de « carence manifeste de l'Etat » ; il enjoint au préfet du Nord d'installer des dispositifs sanitaires et des maraudes d'information sur l'hébergement dans les langues principales des personnes exilées occupantes.

Les toilettes, douches et points d'eau ont été effectivement installés en juillet 2019 ; pour les maraudes d'information avec des documents traduits, il a fallu attendre fin août, en irrespect de l'ordonnance du Conseil d'Etat qui fixait un délai d'une semaine.

Suite aux élections européennes, en juin 2019, le maire Damien Carême, élu député européen, laisse la place à un membre du conseil municipal, Martial Beyaert. Celui-ci rencontre rapidement les associations mobilisées auprès des personnes exilées à Grande-Synthe, mais décide de « faire confiance à l'Etat » sur une mise à l'abri. Dès le 17 juillet 2019, le sous-préfet de Dunkerque annonce ainsi en réunion que le gymnase sera expulsé sur base d'un arrêté municipal pris par le nouveau maire.

En août 2019, la mairie de Grande-Synthe dépose au tribunal administratif de Lille un référé « mesures utiles », demandant au juge l'expulsion du gymnase et de ses alentours<sup>3</sup>. Le tribunal rend une décision d'expulsion le 4 septembre. Le gymnase et ses alentours sont expulsés le 17 septembre, avec retrait des dispositifs sanitaires – douches, toilettes, points d'eau – installés par la préfecture aux abords du gymnase suite au référé liberté de juin.

Dès le lendemain de l'expulsion, des familles arrivaient à Grande-Synthe pour la première fois ou y revenaient. Installées dans les bois, leur nombre a rapidement augmenté, allant jusqu'à 500 personnes en octobre 2019, dont une trentaine de familles avec des enfants en bas âge, et une centaine de mineur.e.s non accompagné.e.s.

Un problème majeur s'est très vite posé : l'accès à l'eau manquait cruellement aux personnes, les associations ayant dû urgemment interpeller les autorités municipales, à l'aide de courriers, de flyers distribués au marché, de manifestations devant la mairie de Grande Synthe et la Communauté urbaine de Dunkerque, et d'une réunion avec un membre du cabinet du Maire.

---

<sup>3</sup> Le référé a été placardé sur la porte du gymnase sans qu'aucune information n'ait été faite aux personnes habitantes. Le rapport d'huissier indiquait qu'il n'avait pas réussi à parler avec les occupant.e.s de terrain, ceux-ci « ne parlant ni ne comprenant le français » ; à ce titre, la mairie de Grande-Synthe a demandé à ce qu'il n'y ait pas de contradictoire. Les associations et les personnes exilées n'ont eu que 3 jours pour rétablir le principe du contradictoire avec 5 personnes exilées requérantes et 3 associations en intervention volontaire.



D'autre part, le mois de novembre 2019 a été particulièrement éprouvant : 31 évacuations ont été comptabilisées par Human Rights Observers sur le mois, ainsi que des arrestations de masse visant à contrôler les identités des personnes (30 personnes étant arrêtées en même temps tous les jours ; certaines étant arrêtées jusqu'à 3 fois par semaine). Les personnes étaient emmenées dans différents commissariats : Calais ou Coquelle, Dunkerque, Lille, Laon Plage. Constatant des pratiques contraires aux droits fondamentaux ou au droit commun suite aux arrestations de masse, notamment la pose de bracelets numérotés, les associations ont été amenées à saisir la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) et le bâtonnier du Barreau de Lille s'agissant du commissariat de Lille.

Si les personnes étaient majoritairement dans les bois du Puythouck, cette politique de harcèlement a amené les personnes à trouver d'autres lieux de vie informels : à la fin 2019, jusqu'à 400 personnes (hommes seuls, familles avec des enfants en bas âge, MNA) (sur)vivaient sur le site de la Linière dans des hangars désaffectés.

Aujourd'hui, au-delà de la benne à ordures et des quelques robinets d'eau réinstallés au Puythouck par la mairie, sous la pression des associations, c'est un nouveau recul pour les droits fondamentaux des personnes exilées qui survivent à Grande-Synthe.

## Marquion

A **Marquion**, des personnes exilées de nationalité vietnamiennes étaient installées depuis octobre 2018 sur la commune de Sauchy-Cauchy, suite à l'expulsion et la destruction du camp d'Angres le 3 mai 2018. Elles sont soutenues par le Collectif Cambrésis pour l'Aide aux Migrants et par le Collectif Fraternité Migrants Bassin Minier 62, qui ont créé des liens solides avec les personnes, ponctués de moments de fêtes et de repas sur le camp.

Le propriétaire du terrain, Voies Navigables de France (VNF), a entamé des démarches d'expulsion du terrain avec un dépôt de plainte à la gendarmerie dès novembre 2018, puis a demandé l'expulsion. Malgré la réactivité des personnes exilées et des bénévoles, qui a permis qu'une avocate puisse défendre les droits des occupant.e.s de terrain et que deux personnes exilées puissent assister à l'audience, une nouvelle audience de référé « mesures utiles » a eu lieu en juillet 2019 et une décision d'expulsion a finalement été rendue le 2 août 2019.

Les collectifs ne se sont pas pourvus en cassation, puisque la décision d'expulsion était exécutoire au bout d'une semaine, et n'allait pas empêcher l'exécution de la mesure ; en revanche, le Collectif Cambrésis pour l'Aide aux Migrants a contacté VNF propriétaire du terrain et la préfecture afin de demander un délai supplémentaire « pour que les personnes puissent partir dignement » sans intervention des forces de l'ordre. Un délai négocié de 1 mois a été accordé : le 13 septembre, ne restant que 6 personnes vietnamiennes, le Collectif Cambrésis pour l'Aide aux Migrants, sous le regard mais sans l'intervention de la gendarmerie, de la préfecture, d'un huissier, et du propriétaire VNF, a démonté le camp et a hébergé les personnes le temps qu'elles trouvent d'autres lieux de vie choisis.

Le 4 juin 2019, une opération de l'OCRIEST (Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et l'emploi d'étrangers sans titre) avait eu lieu sur le camp, faisant suite à un reportage de la BBC sur les réseaux d'exploitation qui empruntent les routes migratoires du Vietnam jusqu'au Royaume Uni. Quatre personnes ont été poursuivies pour aide au passage. Une personne a été relâchée, les trois autres ont pris des peines de prison de 3 mois, 10 mois, et 12 mois.

Le Collectif Cambrésis pour l'Aide aux Migrants poursuit son soutien auprès de ces personnes incarcérées avec des visites en parloir, et continuent à maintenir un lien avec les personnes qui habitaient sur le camp.

## Norrent-Fontes et le Béthunois

A **Quernes**, quelques hommes exilés qui espèrent franchir la Manche sont toujours présents. Le camp où ils vivent a pris la succession du camp de Norrent-Fontes qui a été expulsé en septembre 2017.

Les bénévoles de l'association Terre d'errance qui intervenaient à Norrent-Fontes et Quernes, se sont beaucoup tourné.e.s vers le soutien à une centaine de personnes hébergées dans les locaux de l'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) de Fouquières-lès-Béthune. L'association a mené de nombreuses actions de dénonciation des interpellations à domicile, ayant lieu au sein de l'HUDA, de personnes demandant l'asile dubliné.e.s assigné.e.s à résidence, ou encore des arrestations directement en préfecture.

Depuis novembre 2018, un camp d'une vingtaine de personnes vietnamiennes s'est également créé dans une forêt à Fouquières les Béthunes. Les bénévoles de Terre d'Errance Norrent-Fontes y interviennent régulièrement. Une personne mineure a pu être extraite du camp en juillet 2019 avec l'aide de l'association.

Des personnes sont également revenues entre Norrent-Fontes et Saint Hilaire Cotes (près du parking, point de passage). Elles vivent dans des fossés et ont leurs affaires (dont leurs sacs de couchage, leur nourriture) détruites en leur absence. Les bénévoles de Terre d'errance Norrent-Fontes ont, pendant des mois, essayé de comprendre qui étaient les donneurs d'ordre de ces opérations, afin d'établir leurs bases légales. Le 6 novembre, une opération plus importante a démantelé le lieu de vie des 7 personnes, réalisée par la gendarmerie locale, avec un hélicoptère survolant la zone. Les bénévoles ont découvert à cette occasion que le maire avait produit un arrêté municipal anti-bivouac, daté du jour, qui n'a pas pu être contesté.

Au sein de l'association Terre d'Errance Norrent-Fontes, un hébergement solidaire se met en place pour les personnes exilées qui n'ont aucun abri. Mais la volonté reste de continuer à demander à l'État l'ouverture d'hébergements d'urgence et à interpellier sur la faible, voire la non-prise en charge de ces personnes par les services de L'État et le dispositif de droit commun du 115.

## Ouistreham

A Ouistreham, les personnes exilées bloquées à la frontière franco-britannique et laissées à la rue sont majoritairement d'origine soudanaise, souvent mineures ou jeunes majeures, pour la plupart sous le régime de Dublin. Ces personnes étaient environ au nombre de 180 en novembre 2018, puis 130 en janvier 2019. On compterait aujourd'hui entre 40 et 50 personnes à Ouistreham.

Le 6 novembre dernier, des personnes vivant sur un rond-point ont été réveillées par la police, qui a usé de gaz lacrymogène et de violences physiques contre elles. Une manifestation associative a eu lieu l'après-midi même en soutien aux victimes de ces violences.

Les relations avec la mairie sont également compliquées : celle-ci a notamment refusé la demande d'abri formulée par les associations pour leurs distributions. Le maire vient par ailleurs d'être condamné (en juillet 2019) pour avoir personnellement et abusivement verbalisé les véhicules de bénévoles venant distribuer vêtements et nourriture aux personnes exilées survivant dans les bois. Une plainte a également été déposée contre lui pour les propos à caractère raciste tenus alors que la police judiciaire lui signifiait sa mise en cause dans l'affaire des contraventions.

Le Collectif d'Aide aux Migrants de Ouistreham (CAMO) a mis en place un réseau d'hébergement solidaire mais, comme dans beaucoup d'autres lieux, les bénévoles impliqués s'épuisent. Ponctuellement, et notamment pendant l'hiver, des communes avoisinantes mettent des locaux à disposition : c'est le cas du maire de Colleville qui a laissé la gestion de son gymnase au CAMO comme accueil de nuit pendant une semaine de grand froid en mars 2018. L'hiver dernier, et de nouveau cet hiver, c'est le maire de Lion-sur-Mer qui a organisé un hébergement sur sa commune.

## Steenvoorde

En 2008, n'arrivaient dans ce petit village flamand que des personnes érythréennes. Aujourd'hui, Terre d'Errance Steenvoorde accueille aussi des personnes éthiopiennes et soudanaises. Les conditions d'accueil se sont durcies : il n'y a plus de terrain municipal pour l'hiver et interdiction de l'accueil de nuit pour les personnes vulnérables dans la salle paroissiale. L'aire de repos est fermée depuis mars 2017. La nuit, plus aucun lieu n'est toléré, les implantations (installations de tentes, de bâches) sont systématiquement supprimées. L'errance nocturne est devenue la règle.

Grâce à un partenariat Terre d'Errance / Secours Catholique qui loue le local au diocèse, l'accueil de jour perdure malgré la volonté des autorités de fermer ce lieu. La salle est ouverte de 8h à 20h. Cela permet aux personnes migrantes de se poser, d'être à l'abri. Les associations permettent aux personnes exilées de se nourrir, de se vêtir, de se doucher, d'être soignées et de se sentir accueillies, écoutées et considérées. Il y a actuellement une dizaine de personnes. Des cours de français sont aussi proposés par le Secours Catholique.

## Tatinghem

En 2006, un campement abritant des personnes migrantes s'était installé sur les communes de Longuenesse et Saint Martin lez Tatinghem. En décembre 2017, les occupants de ce camp étaient expulsés à l'aide d'arrêtés municipaux pris par les maires des deux communes concernées. Ces arrêtés prononçant la destruction du camp avaient été contestés par des personnes exilées. Ils laissaient 72 heures aux personnes pour quitter le camp. Une audience en référé avait eu lieu devant le juge administratif, mais celui-ci avait autorisé l'expulsion. Il n'y a plus de personnes présentes sur le camp depuis l'expulsion. Pourtant, le 18 juin 2019, le Tribunal administratif de Lille a finalement jugé que les maires étaient incompétents pour prendre l'acte et que l'expulsion avait eu lieu sans base légale valable. [Le jugement est à consulter ici](#). Cette décision, si elle est symboliquement importante, pose là encore la question de l'utilité de l'action juridique, bien trop lente.

# ACTIVITES DE LA PSM

# I. Renforcement des compétences et analyse des pratiques

## 1. Les formations : identifier les besoins, mobiliser et (co)animer

Les salariées identifient les besoins en termes de formations des bénévoles très régulièrement, de manière formelle (sondage, appels téléphoniques, réunions) ou répertorient les demandes lors de diverses réunions. Les formations sont ouvertes à l'ensemble du réseau. Une communication est faite sur les listes mails gérées par la PSM et dans la newsletter. Il peut s'agir également de « commandes spécifiques », de formations à la carte pour des associations en demande.

Pour préparer le programme de formation 2019, la PSM a mis en place en janvier un sondage qui a été envoyé à chaque référent.e au sein des associations membres. Ce sondage contenait des propositions de formations sur des sujets divers : juridique, sensibilisation et vie associative. Il a permis de proposer une offre de formation au plus proche des besoins exprimés par les associations.

La PSM relaie également au réseau les formations organisées par ses partenaires, notamment :

- Les avocat.e.s de la « commission étrangers » du barreau de Lille
- Les associations partenaires comme le GISTI, Groupe d'information et de soutien des immigrés
- L'URIOPSS, réseau d'associations des secteurs sanitaire, social et médico-social
- France Terre d'Asile (formation sur la rétention administrative des personnes étrangères)
- La Ligue des droits de l'Homme
- Le GRDR – Migrations, citoyenneté, développement
- Le CDSI de Boulogne-sur-Mer
- La Pastorale des migrants

### A. Organisation et animation de formations juridiques

La PSM a vocation à renforcer les compétences des bénévoles sur les questions juridiques, pour qu'ils et elles puissent s'approprier les outils juridiques nécessaires au soutien des personnes exilées sur le terrain.

En 2019, 8 temps de formation ont eu lieu sur les thématiques suivantes :

- **« Rédaction de témoignages » : à Grande-Synthe, en co-animation avec la Cimade Grande-Synthe, le 8.02.2019 et à Calais, le 14.10.2019**

A Grande-Synthe, 7 personnes étaient présentes dans une salle prêtée par la Mairie. Encore une fois bousculées par l'urgence du terrain, de nombreuses personnes ayant manifesté leur volonté de venir n'ont pu participer. Néanmoins, cette formation animée en français et en anglais a été très satisfaisante du point de vue des participant.e.s et des formatrices. Un véritable échange a eu lieu, des doutes ont été soulevés, et certain.e.s participant.e.s nous ont dit s'être lancé.e.s l'après-midi même dans la rédaction de témoignages.

Une [présentation « power point »](#) a été réalisée pour cette formation et elle est accessible de manière libre sur le site de la PSM<sup>4</sup>. Les associations Human Rights Observers et Women Refugee's Centre utilisent régulièrement ce support pour leurs formations internes.

Un temps similaire « **Rédaction de témoignages** » avec les mêmes supports a été proposé par la PSM à Calais en petit groupe le 14 octobre 2019 : 3 personnes d'associations différentes étaient présentes, avec une attention particulière aux précautions à prendre sur la prise de témoignages auprès de personnes victimes de violences ou d'atteintes à leurs droits. Ce temps de formation est amené à se renouveler au vu de la demande des bénévoles, mais aussi des atteintes graves aux droits fondamentaux qu'elles constatent tous les jours sur le terrain.

- **« Nouvelle loi asile », à Grande-Synthe, en co-animation avec le Secours catholique, le 30 avril 2019**

20 personnes étaient présentes à cette formation, venues d'horizons divers et il y avait également certaines personnes anglophones. La salle était prêtée par la mairie de Grande-Synthe.

Cette formation, qui était destinée à des personnes ayant des notions en droit des étrangers nécessitant une actualisation, a été plutôt fréquentée par des personnes novices. Elle a donc été l'occasion de revenir sur les fondamentaux de l'asile ([grâce à des documents supports](#)), notamment en retraçant le parcours des personnes demandant l'asile via diverses activités en groupe.

Elle a également permis d'engager [un débat riche sur cette loi au nom trompeur](#) « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie », et de valoriser le combat associatif autour de cette loi.

- **« Formation de base sur l'asile et le règlement Dublin III » à Norrent-Fontes le 21.05.2019**

Cette formation a réuni 9 participant.e.s, mêlant bénévoles du groupe juridique ayant besoin de « réviser » et nouveaux et nouvelles bénévoles ayant besoin de comprendre les éléments de base du système de l'asile en France.

Cette formation invitait surtout les bénévoles à identifier le parcours des demandeurs et demandeuses d'asile et à réfléchir ensemble aux moments clés où peuvent intervenir les bénévoles pour soutenir les personnes exilées.

- **« Les expulsions de lieux de vie et les droits des occupants de terrain », à Calais le 22.08.2019 et le 16.09.2019**

Des temps de réflexion stratégique accompagnent ces apports de connaissances ou mises à jour, pour envisager des plaidoyers ou contentieux collectifs. Il s'agit de groupes de travail de petite taille, construits autour de personnes référentes sur la question et ayant permis de toucher 6 associations et collectifs différents. 7 personnes étaient présentes le 22 août et 4 le 16 septembre.

---

<sup>4</sup> <http://www.psmigrants.org/site/ressources-juridiques/formationsinformations-juridiques-en-droit-des-etrangers/>

- **Formation « Questions / Réponses » sur 3 thématiques « L’asile et le séjour » « Le droit au travail des personnes sans-papiers » et « L’hébergement : les différentes structures dans la région », à Norrent-Fontes, en co-animation avec la Cimade, le 16.10.2019**

Ce temps de formation a été organisé à la demande de Terre d’errance Norrent-Fontes puisque de nouveaux parrains et de nouvelles marraines avaient intégré l’association et avaient beaucoup de questions. 16 personnes ont participé : 3 thèmes avaient été désignés en amont pour répondre aux questions des personnes. A l’issue de cette formation, une demande d’un temps pour comprendre les « conditions matérielles d’accueil » a été demandé, il sera planifié pour début 2020, et permettra d’inviter d’autres associations du réseau (tel que le Collectif Fraternité Migrants Bassin Minier 62, également en demande).

Sur certaines thématiques, la PSM recherche également des intervenant.e.s spécialisé.e.s, ou facilite l’organisation de temps de formation proposés par d’autres structures.

- **« Protection des Mineur.e.s Non accompagné.e.s » animé par le réseau INFOMIE et l’UNICEF, à Grande-Synthe, les 25 et 26.04.2019**

29 personnes ont participé à ces 2 journées complètes de formation.

INFOMIE (Centre ressources pour les Mineur.e.s Isolé.e.s Etranger.e.s) et l’UNICEF nous avaient aidé.e.s à alerter les autorités concernant la situation des mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA). De nombreux acteurs et actrices du réseau sont au contact des MNA et ont besoin de connaître les procédures relatives à leur protection. Cette formation, qui avait été dispensée en 2016 et 2017, a été modifiée, afin de favoriser les cas pratiques et les travaux en groupe. Selon les retours des participant.e.s, la forme actuelle est satisfaisante et pratique.

Cette formation est l’occasion de revenir sur le rapport financé par l’UNICEF, réalisé par l’association Trajectoires [intitulé « Ni sains, ni saufs »](#) sur les mineur.e.s présent.e.s dans le Nord de la France.

Au-delà de ces 2 journées de formation, la PSM assure le lien entre les associations de terrain et ces associations nationales. Des situations particulières sont remontées régulièrement auprès de ces deux structures qui peuvent apporter conseils, soutiens et formations. Au total, Aurélie Guitton, coordinatrice du réseau INFOMIE, et Corentin Bailleul, juriste de l’UNICEF, sont venus 3 journées à la rencontre des associations de terrain en 2019. Ces personnes ressources pour le réseau ont également participé à des conférences téléphoniques et des rédactions de courriers coordonnés par la PSM. Ce lien est précieux et nécessaire.

**8 formations juridiques au 31.12.2019**

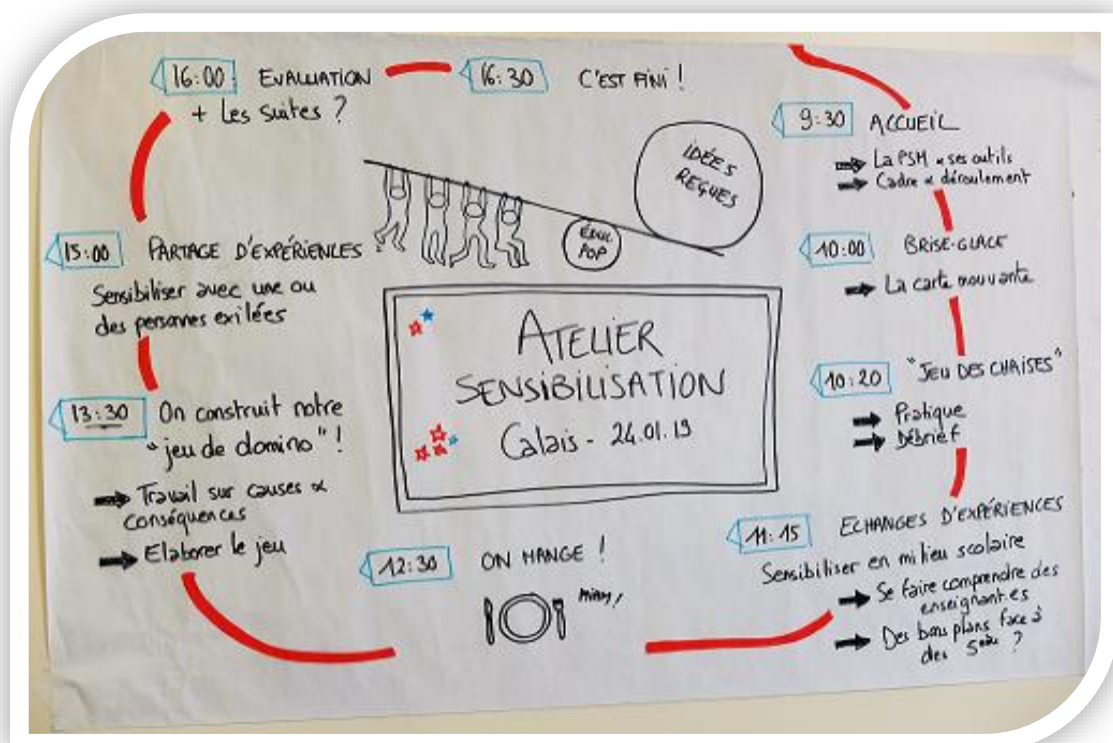
**95 participations**



## B. Organisation et animation d'ateliers sensibilisation

En 2019, 4 « ateliers sensibilisation » ont été proposés à l'ensemble du réseau PSM. Temps de formation et d'appropriation d'outils, ces ateliers, programmés tous les deux mois, sont aussi des espaces ouverts de partage d'expériences entre bénévoles et militant.e.s. De même, ils ont pour objectif de solidifier un « noyau dur » d'actrices et d'acteurs de sensibilisation au sein du réseau -- en vue de réflexions, voire d'actions transversales dans la durée --, tout en accueillant régulièrement de nouvelles personnes, au fur-et-à-mesure des lieux où se déroulent ces formations notamment. C'est donc au croisement de ces différentes logiques et attentes que sont construits les ateliers.

Le 1<sup>er</sup> s'est tenu à **Calais, le 24 janvier 2019**, et a réuni 17 participant.e.s. Il a permis de pratiquer le « jeu des chaises », outil permettant de tester les connaissances sur la répartition des personnes exilées dans le monde, tout en créant un parallèle avec la répartition des richesses. Un temps d'échanges s'est centré sur les interventions en milieu scolaire, avec un partage de « bons plans » face aux craintes de certains établissements à accueillir des associations travaillant auprès des personnes exilées, ou encore l'importance de travailler en amont avec les enseignant.e.s et de bien spécifier le rôle de chacun.e au moment de l'intervention. Enfin, nous nous sommes essayé.e.s à la création d'un « jeu de domino » l'après-midi, avec plus ou moins de succès, dans un effort pour analyser les migrations de passage en termes de causes et effets. Un temps a été gardé à la fin pour évaluer l'atelier, portant à la fois sur le déroulement de l'atelier lui-même (animation, qualité des échanges et qualité de transmission) et sur l'intérêt (pressenti) des outils partagés.



Le 2<sup>nd</sup> atelier a été co-organisé avec le (et à l'initiative du) GRDR, Lianes Coopération et la Ligue de l'enseignement 62. Il s'est tenu à **Liévin, le 5 mars 2019**. Il a réuni une trentaine de personnes, issues de divers réseaux bénévoles, militants et professionnels donc. Cette collaboration est symptomatique du rapprochement opéré entre différents acteurs régionaux de sensibilisation, en partie à la suite des Etats



Général des Migrations Nord-Pas-de-Calais, qui avait vu naître une commission de travail « sensibilisation ».

Cet atelier ayant pour objectif de nous outiller pour participer à la création d'un nouveau récit sur les migrations, un récit ancré dans l'histoire et le territoire, nous avons pratiqué plusieurs jeux et exercices en ce sens, dont :

- Une cartographie de la présence migratoire en lien avec les expériences personnelles des participant.e.s et leur connaissance des lieux de mémoire ou d'activités liés aux migrations
- Un jeu de mises en situation autour de personnages ancré.e.s dans l'histoire migratoire du Nord-Pas-de-Calais

Une vidéo documentant ce stimulant et convivial atelier a été réalisée par 2 volontaires en service civique à la Ligue de l'enseignement 62 et est [consultable ici](#) !

Le 3<sup>ème</sup> atelier s'est tenu **le 16 mai à Lille**, avec une animation partagée cette fois-ci avec le GRDR et le CCFD. Il a réuni 15 personnes. Accueilli.e.s par une lecture chuchotée d'articles du [Journal des Jungles](#), les participant.e.s ont ensuite pu s'initier au « groupement d'interviews mutuelles », outil d'éducation populaire qui nous a permis d'échanger de manière constructive sur « Comment se mesure une sensibilisation réussie ? Quels effets ça doit produire ? ». Puis, à partir du retour d'expériences du CCFD qui a mené toute une campagne de sensibilisation dans l'espace public sur le thème de la justice fiscale, nous avons testé ensemble l'outil « porteur de paroles », autour de la question « Vous êtes-vous déjà senti.e étranger ou étrangère ? ». L'atelier s'est terminé autour d'un outil créé par le GRDR pour s'entraîner ensemble à lutter contre différents préjugés.

Un 4<sup>ème</sup> atelier a eu lieu le **samedi 9 novembre, à Auchy-les-Hesdin**. Il a réuni 14 personnes et s'est concentré sur des outils pertinents pour intervenir en milieu scolaire. Les participant.e.s ont pu notamment tester [Migramundo, jeu de rôle coopératif](#) s'adressant à des enfants de 9 à 11 ans, avant de s'entraîner, via des mises en situation, à pratiquer l'écoute active et la déconstruction de préjugés.

**4 ateliers sensibilisation au 31.12.2019**

**76 participations**

Parallèlement à ces temps collectifs, la PSM répond également à des demandes d'appui plus spécifiques des membres du réseau pour préparer des actions de sensibilisation. Ça a été le cas notamment pour :

- Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) qui préparait le 6.02.2019 une intervention à l'Institut Régional du Travail Social de Grande-Synthe (59760)
- Le Collectif Fraternité Migrants Bassin Minier 62 qui préparait une intervention au lycée de Bouvigny-Boyeffles (62172) le 11 mars

- Terre d'Errance Norrent-Fontes sur un temps de préparation, le 19 mars, à l'animation d'une projection-débat à Bruay-la-Buissière. La PSMa produit à cette occasion [une fiche technique](#) avec différents conseils pour une animation mobilisant les outils du théâtre forum.

## C. Autres temps de formation

- **« Pouvoir d'agir des personnes exilées », animé par la Boîte Sans Projet**

Dans la suite des [échanges qui ont eu lieu lors de l'assemblée générale 2018](#), la PSM s'est chargée d'appuyer le réseau dans sa réflexion pour agir différemment avec les personnes exilées, travailler à renforcer leur pouvoir d'agir. Fort.e.s d'un financement spécifique de la Fondation de France, c'est un cycle de 5 journées de formation qui est proposé aux membres du réseau.

Animés par un organisme d'éducation populaire basé à Amiens, [la Boîte Sans Projet](#), 4 temps de formation ont eu lieu en 2019 : le 20 mai (17 participant.e.s, avec 8 associations représentées), le 28 juin (17 participant.e.s, avec 9 associations représentées) et le 17 octobre (14 participant.e.s, avec 9 associations représentées) et le 18 novembre (12 participant.e.s, avec 9 associations représentées).

Se déroulant sur une journée à chaque fois, ces ateliers ont permis aux participant.e.s de :

- Faire connaissance de manière un peu différente, en évoquant leur engagement
- Insister sur l'importance des mots, sur ce que les façons de désigner rendent visible ou invisible
- Se familiariser avec la méthode du « community organizing » de Saul Alinsky
- Réfléchir aux déterminants des victoires ou échecs d'actions qui avaient pu être menées en lien avec les personnes exilées
- Identifier les obstacles qui paraissent inhérents à la situation à la frontière et rendent compliqués la participation et le passage à l'action des personnes exilées
- Analyser les différentes formes de pouvoir à la frontière avec lesquelles il faut composer
- Considérer l'importance de nommer des responsables
- Réfléchir de manière croisée à des types d'action : « je ferais ou non »/ « donne du pouvoir ou pas », pour bien identifier les limites de chacun.e et les modalités d'action les plus adaptées
- Prendre conscience des « quatre démons de la mobilisation »
- Envisager, étape par étape, la construction d'une action aux côtés des personnes exilées

Une dernière séance est prévue début 2020 pour décider ensemble de ce qui doit être mis en place pour prolonger les réflexions menées dans le cadre de ces ateliers, et influencer durablement les pratiques des associations membres du réseau.

- **« Media-training », à Lille, le 11 avril 2019, animé par la PSM**

6 personnes ont été rencontrées par une bénévole de la PSM, journaliste de profession, et une collègue communicante pour des séances de coaching en petits groupes sur les médias. Cela correspondait à une attente importante des associations. Cette formation, selon les bénévoles, était très concrète, sur les techniques d'interview, la rédaction de communiqué, une simulation d'interview et un débriefing.

- **« Formations sur la santé mentale », animée par Lou Einhorn, psychologue et bénévole de la PSM, au Secours Catholique de Calais en octobre et novembre 2019**

Face aux différentes détresses et souffrances auxquelles les bénévoles et militant.e.s sont confronté.e.s sur le terrain, 4 modules de 3h ont été consacrés aux enjeux de santé mentale les 8 et 9 octobre, puis les 5 et 6 novembre, respectivement sur :

- Notions de base en santé mentale (21 personnes)
- Santé mentale et migrations (17 personnes)
- Violences et santé mentale (15 personnes)
- Stress et syndrome de stress post-traumatique (15 personnes)

La PSM a par ailleurs sollicité [l'URIOPSS Hauts-de-France](#) pour organiser (et assurer le financement) d'autres temps de formation souhaités par le réseau. Ainsi :

- **« Anticipation et gestion des conflits », à Calais en septembre 2019, animé par Karine Szeremeta pour l'URIOPSS**

Il s'agit d'un cycle de 3 journées de formation, qui était très attendu par les bénévoles et militant.e.s du réseau, à la fois pour s'outiller face à d'éventuelles tensions et conflits sur le terrain, mais aussi « en interne », dans le cadre du fonctionnement de nos instances et espaces de rencontre.

Ils ont eu lieu trois lundi consécutifs : les 16, 23 et 30 septembre à Calais.

Entre 12 et 14 personnes, issues de 8 à 9 associations différentes, agissant à Calais, Grande-Synthe, dans les 7 vallées ou encore dans le Béthunois, ont participé à ces 3 journées. Les mêmes participant.e.s sont venu.e.s aux 3 sessions, ce qui a vraiment favorisé la progression d'une formation à l'autre, ainsi qu'une aisance dans les prises de parole et le partage.

Les participant.e.s ont particulièrement apprécié les différents exercices proposés pour objectiver le fait que nous travaillons avec des cadres de référence distincts (parfois source d'incompréhension et de conflit donc), l'invitation à mettre en pratique les outils proposés entre 2 formations (notamment sur l'écoute active et l'art du questionnement), et la place laissée aux échanges et aux mises en situation concrètes, ancrées dans les réalités des participant.e.s.

- **« Prendre la parole en public »** : cette formation, une nouvelle fois animée par une personne de l'URIOPSS, s'est tenue **les 9 et 16 décembre à Dunkerque**

Elle a réuni 8, puis 10 personnes, autour d'exercices très concrets de prise de parole, adaptés aux besoins nommés par les participant.e.s (intervenir dans une AG, devant les journalistes, en réunion) et filmés pour permettre des retours constructifs et personnalisés.

**14 autres temps de formation réalisés au 31.12.2019**

**190 participations**

## 2. Temps d'échanges et conférences : permettre la prise de recul et l'analyse

### A. Organisation du forum inter-associatif annuel

Chaque année, la PSM organise un forum associatif : un temps de rencontre et d'échanges réunissant l'ensemble de la PSM autour d'une thématique commune. [Cette année, il s'agissait de l'hébergement des personnes exilées](#). Pour cela, la PSM a recruté une stagiaire de janvier à juin 2019, attachée spécifiquement à ce sujet : Emilie, étudiante en sciences politiques à l'université de Lille.

Celle-ci a co-organisé le forum avec les salariées et bénévoles de la PSM. Elle a pu créer des ateliers participatifs en amont du forum que nous avons testés à Fouquières-lès-Béthune, Steenvoorde, Calais et Grande-Synthe. Un moyen de mobiliser les bénévoles pour le forum et d'affiner le contenu des interventions et ateliers du Jour J.

Le Forum de la PSM s'est déroulé le 30 mars 2019. Une cinquantaine de participant·e·s ont pu échanger toute au long de la journée. Nous étions moins nombreux et nombreuses que d'autres années, les espaces de discussions ont été plus investis par les participant·e·s.

Après un accueil ponctué de lectures chuchotées du dernier Journal des Jungles, réalisé à Cherbourg, un point sur le droit à l'hébergement a été réalisé par Marie Rothhahm, juriste à la Fondation Abbé Pierre. Cette intervention a pointé les manquements de l'Etat vis à vis de l'hébergement et la nécessité d'agir contre les expulsions de lieux de vie des personnes exilées à la frontière franco-britannique, de les visibiliser notamment via l'Observatoire des expulsions.

Autour d'une table ronde, deux initiatives pour l'hébergement des personnes exilées et/ou des personnes demandant l'asile ont ensuite été présentées : le RAIL, un réseau d'hébergement solidaire de la métropole lilloise et le KASS, un collectif amiénois luttant pour le droit à l'hébergement pour tou·te·s. Ces deux interventions nous ont permis de prendre du recul sur les actions que l'on pouvait mener au sein du réseau, mais surtout d'échanger sur des pratiques et des moyens d'action.

L'après-midi, trois ateliers ont été proposés :

- Sur la négociation avec les pouvoirs publics
- Sur les enjeux de l'hébergement solidaire
- Sur la construction de solutions autonomes d'hébergement au sein du réseau

Nous avons ensuite pu écouter deux contes sur l'hospitalité, racontés par Nathalie de Terre d'Errance Norrent-Fontes. La journée s'est conclue par un super DJ set de rythmes mixés soudanais par Shishani.

A l'issue du Forum, des fiches récapitulatives ont été créées pour reprendre les principales thématiques discutées. Elles ont été présentées lors de plusieurs réunions inter-associatives et sont régulièrement envoyées quand les bénévoles en ont besoin. La fiche sur la négociation avec les pouvoirs publics est très utilisée et a vocation à être améliorée au fur et à mesure des retours d'expériences. [Vous en trouverez ici une version intermédiaire](#) (non-diffusable en l'état).

## B. Temps de réflexion autour de l'encadrement des bénévoles

Depuis quelques années déjà, une réflexion large est menée au sein du réseau de la PSM concernant l'accueil et la formation des nouveaux et nouvelles bénévoles et des personnes en service civique au sein du réseau.

Les associations disposent d'outils internes de formation et d'accueil des bénévoles (livrets, codes de conduites, fiches pratiques...) mais ces outils ne sont pas souvent partagés entre les associations, chacune d'entre elles ayant ses spécificités et ses problématiques (médicales, logistiques, sécuritaire, etc.).

Certaines associations nous rapportent par ailleurs qu'il est difficile pour elles de former l'ensemble des nouveaux et nouvelles arrivantes, et qu'elles ne sont pas toujours à l'aise avec cette mission. Les associations recevant des bénévoles de courte durée nous confient se trouver en situation délicate vis-à-vis de nouveaux et nouvelles bénévoles ne prenant pas le temps de se former et de s'informer sur la situation et se mettant ainsi parfois en danger.

Selon ces mêmes associations, cette mission peut être en partie collectivisée et doit être pensée de manière plus globale.

Ce travail a été initié en 2017 par les salarié.e.s de la PSM qui ont rencontré plusieurs associations du réseau afin de comprendre comment elles accueillent leurs bénévoles, partageaient les bonnes pratiques, échangeaient sur ce qui fonctionne mal. Cela a permis de capitaliser différents outils et de dresser plusieurs pistes de travail.

La première réunion de préparation d'un cycle de formation a eu lieu en novembre 2018. Il a été décidé d'organiser un atelier par mois, à destination de l'ensemble des membres du réseau, avec une animation tournante, en français et en anglais. [La fiche projet initiale est disponible ici](#). Il s'agissait alors, dans un cadre convivial, que les bénévoles puissent se rencontrer, comprendre qui fait quoi, comment orienter les personnes exilées, et pouvoir également approfondir une thématique. Si le premier Welcome Day s'est déroulé sur une journée, cela apparaissait un peu lourd pour les participant.e.s et les suivants ont été organisés sur une demi-journée.

Les thématiques abordées de janvier à juillet ont ainsi été :

- **Janvier** : Histoire des migrations à Calais par l'Auberge des migrants (12 personnes pour une balade urbaine le matin) + Réflexion sur bien être des bénévoles par le Planning Familial 62 et Help Refugees (18 personnes l'après-midi)
- **Février** : Réflexes juridiques par la Cabane juridique (39 personnes)
- **Mars** : Orientation santé par Médecins du Monde (7 personnes)
- **Avril** : Action Rétablissements des liens familiaux par la Croix Rouge (10 personnes)
- **Mai** : Réflexion sur la notion de frontière par Calais Migrant Solidarity (12 personnes)
- **Juillet** : Protection des MNA et Safeguarding par le Refugee Youth Service (16 personnes)

Un bilan de mi-parcours a été fait en juillet 2019 par les associations calaisiennes : si les Welcome Day font désormais partie des pratiques que l'inter-associatif veut perpétuer, certaines associations souhaitaient que la formule soit moins centrée sur l'approfondissement d'une thématique mensuelle, et

plus pensée comme un kit « clé en main » à destination des nouveaux et nouvelles bénévoles et reproductible à l'identique en fonction des arrivées.

Une nouvelle formule a donc été élaborée : sur une demi-journée, le Welcome Day est pris en charge par un trinôme de bénévoles d'associations différentes, à partir d'un support de formation commun, actualisé régulièrement. Ce support contient des éléments sur l'histoire du Calaisis, les acteurs et actrices de terrain (qui-fait-quoi sur place), ainsi que des notions de « safeguarding » et une réflexion sur l'engagement bénévole à Calais.

Des outils visuels et techniques d'éducation populaire sont mobilisés dans cette nouvelle formule. Ainsi, le 27 août, les 25 participant.e.s à l'atelier ont pu échanger autour d'une frise retraçant l'histoire des migrations et de la frontière à Calais, et réfléchir collectivement aux motivations (diverses) de leur engagement. L'animation est faite en français et en anglais.

En septembre, le Welcome Day a rassemblé 7 personnes, un plus petit groupe donc, mais cela a facilité les échanges. En octobre, il y avait peu d'arrivées prévues de nouveaux et nouvelles bénévoles et il a donc été décidé de ne pas organiser de session ce mois-là. En novembre, c'étaient 13 personnes qui étaient présentes, membres de 6 associations différentes. Les animatrices du jour portaient une nouvelle manière de présenter l'action des associations en retraçant, selon l'heure de la journée, les associations qu'une personne exilée est susceptible de croiser et les services auxquels elle pourrait avoir accès.

A noter que si la PSM a initié et coordonné cette « action-test », et l'a accompagnée dans ses transformations, l'objectif est que les associations calaisiennes puissent la prendre en charge de manière autonome à compter de janvier 2020.



**10 Welcome Days au 31.12.2019**

**159 participations**

## C. Conférences autour de personnes ressources

La PSM a organisé une conférence cette année, qui a eu lieu le mardi 29 octobre 2019, à Calais, autour de Camille Guénebeaud, chercheur en géographie et membre de [l'équipe de recherche DisPow](#). Elle a réuni près de 50 personnes.

Mardi  
29 octobre  
2019



Conférence- atelier

**“Je ne suis pas raciste,  
mais...”**

**La fabrique de l'altérité en contexte frontalier**

avec le chercheur géographe  
**Camille Guénebeaud**

**17h30 - 20h00**

**Auberge de jeunesse de Calais**  
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny



Il s'agissait du troisième temps d'un cycle d'interventions, la première étant sur la diversité des acteurs qui produisent la frontière à Calais (Forum PSM 2017, à Grande-Synthe), la seconde sur le travail policier à la frontière (15 mars 2018 à Grande-Synthe).

Cette fois-ci, Camille Guénebeaud est intervenu sur : « 'Je ne suis pas raciste, mais...' La fabrique de l'altérité en contexte frontalier ».

La conférence elle-même a été suivie d'ateliers en petits groupes pour permettre aux participant.e.s de s'approprier le concept de racisme et de réfléchir ensemble à ses déclinaisons à la frontière franco-britannique. Les participant.e.s ont ainsi été amené.e.s à se questionner sur les manières dont nous pouvons, nous aussi et souvent bien involontairement, contribuer au processus « d'altérisation » à la frontière.

Par ailleurs, sans l'avoir organisé, la PSM a invité les membres de son réseau à un séminaire d'étude de [l'Observatoire des Territoires Frontaliers](#) à Calais, le 18 octobre 2019. Intitulé « [Route, campements, dispositifs de contrôle et d'entrave. Le régime frontalier en Europe](#) », ce séminaire a réuni une trentaine de personnes autour des présentations d'universitaires et de militantes sur la situation à la frontière franco-italienne. Les échanges qui ont suivi ont notamment questionné le positionnement et les marges de manœuvre des associations face aux politiques d'Etat aux 2 frontières.



## II. Coordination et actions collectives

### 1. Groupes de travail : coordonner et assurer les suivis

#### A. Animation de groupes juridiques locaux et régionaux

La PSM anime, quasiment depuis son origine, des groupes juridiques réunissant les acteurs et actrices de la région Nord Pas de Calais s'intéressant à ces questions ou ayant une compétence particulière en la matière.

Il y avait à l'origine un « *groupe juridique régional* » se réunissant à Calais une fois toutes les 5 semaines. Avec l'augmentation du nombre de personnes présentes à Grande-Synthe et à Norrent-Fontes en 2015 et 2016, des groupes locaux sont nés dans ces deux villes ainsi qu'à Calais. Ces groupes locaux se réunissaient plus ou moins régulièrement, en fonction des associations en présence sur le terrain à telle ou telle époque et des actions en cours. Cette année, encore la coordination juridique a pris d'autres formes.

- *Groupe juridique Norrent-Fontes*

En 2018, ces réunions du groupe juridique ont été l'occasion de se former et de prendre le temps de creuser des questions de fond, notamment dans le cadre des nouvelles activités de l'association Terre d'Errance Norrent-Fontes. En effet, l'association soutient les adultes demandant l'asile et les mineur.e.s non accompagné.e.s pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de l'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) de Fouquières-les-Béthune. L'association a ainsi mené un plaidoyer et des actions collectives contre les interpellations à domicile dont étaient victimes les adultes (dans la tentative de les renvoyer de manière contrainte vers l'état membre responsable de la demande d'asile) et l'absence de scolarisation des mineur.e.s confié.e.s à l'ASE.

Cette année, le groupe juridique Norrent-Fontes ne s'est pas réuni. Une rencontre est cependant prévue prochainement pour partager les informations et élaborer une stratégie sur les destructions quotidiennes des affaires des personnes érythréennes vivant dans des fossés à Saint Hilaire Côte. Il y sera aus si question des actions à mener à propos des conditions d'accueil au sein d'un Centre d'accueil et d'examen de la situation (CAES) de la région.

- *Le groupe juridique régional*

Cette année, le groupe juridique régional s'est réuni 4 fois (5 février, 23 avril, 18 juin, 17 septembre). Il est principalement composé d'avocat.e.s du barreau de Lille et de bénévoles et salarié.e.s très sensibilisé.e.s sur les problématiques juridiques. Des avocat.e.s des barreaux de Dunkerque et de Boulogne-sur-mer sont présent.e.s dans la liste de discussion mais ne rejoignent plus le groupe.

Ce groupe est un espace de discussion important, même si tou.te.s n'y viennent pas avec les mêmes connaissances et les mêmes attentes. Il a donc été décidé de thématiser les groupes. Le premier groupe



thématique a eu lieu le 11 septembre 2018, il portait sur le règlement Dublin III et sur nos possibilités de soutenir les personnes exilées dans leurs démarches pour se voir reconnaître le droit de déposer une demande d'asile en France. Cette expérience a bien fonctionné car les personnes présentes connaissaient le sujet et avaient envie d'agir ensemble.

Cette année nous avons poursuivi le travail sur le règlement Dublin III, notamment en rédigeant des courriers à destination des autorités préfectorales visant à enjoindre la préfecture à mettre les personnes « dublinées » en procédure normale, c'est à dire, à accepter qu'elles demandent l'asile en France.

Un groupe juridique a également eu lieu sur les mineurs, et 2 autres sur la question des expulsions de terrain. Ces groupes sur les expulsions font émerger des stratégies de contentieux pour chacun des lieux. Concrètement, le travail est de chercher les bases légales de ces expulsions, et de les contester. Le groupe juridique met en lien les associations et les avocat.e.s. Un travail de réflexion est également mené sur la recherche de requérant.e.s occupant.e.s de terrain.

- *Groupe « référent.e.s » à Grande-Synthe*

Ce groupe « référent.e.s » réunit une dizaine d'associations. 20 réunions ont eu lieu en 2019.

En 2018, suite aux diverses expulsions ayant eu lieu à Grande-Synthe, la Cimade a mis en place des outils de collecte de l'information autour des expulsions. En effet, il est fondamental que nous puissions documenter celles-ci afin de pouvoir comprendre quels en sont les mécanismes, le cadre légal, et pouvoir en référer au Défenseur des droits ou les contester en justice. Une dizaine d'associations, parmi la vingtaine qui intervient à Grande-Synthe ont souhaité participer à ces observations.

De là, est né le groupe appelé « *référent.e.s* » dont l'objectif est de créer un mode d'organisation viable et efficace de remontées de l'information de terrain dans une optique de plaidoyer et d'actions contentieuses. Ce groupe s'appuie sur une chaîne d'information en direct, coordonnée par la Cimade et la PSM, et un cloud sécurisé par un mot de passe dans lequel sont centralisées et traitées l'ensemble des informations relatives aux thématiques suivantes : expulsion, hébergement, violences, mineur.e.s non accompagné.e.s.

Ce groupe est un véritable espace de discussion, d'action et de formation, dans lequel les membres se connaissent bien et ont fait le choix de se mobiliser pour faire avancer politiquement la situation à Grande-Synthe. La collecte et le traitement des données sont un enjeu crucial. Il nous a été conseillé par de nombreux acteurs et actrices extérieures, dont Amnesty International, de mettre en place des outils en ce sens. C'est également un espace privilégié pour rédiger des courriers d'interpellation des autorités.

Après presque deux années de fonctionnement, il a eu la force de mener un contentieux lourd devant le tribunal administratif, puis devant le Conseil d'Etat (voir ci-dessous).

Une note sur les expulsions à Grande-Synthe a également été réalisée, sur le même modèle que celle de Calais. Celle-ci est disponible sur demande.

C'est encore le groupe référent qui a organisé en juin 2019 une réunion, animée de manière inter-associative, avec les personnes migrantes qui survivaient dans les bois du Puythouck, sur la question des expulsions et de la destruction des biens personnels.

Cependant, la suppression du poste de salariée de la Cimade-Grande Synthe en septembre 2019 fragilise lourdement la coordination de ce groupe autour des thématiques juridiques, ainsi que le travail de centralisation et de traitement des données. Face aux victoires trop partielles ou aux défaites des actions contentieuses, les membres du groupe référent.e.s souhaitent par ailleurs diversifier davantage leurs modes d'action. Le 2 octobre 2019, le groupe s'est ainsi réuni autour d'un temps de réflexion stratégique et a élaboré un plan d'action qui, tout en intégrant les perspectives contentieuses, s'est davantage centré sur une série d'actions d'interpellation, de plaidoyer et de communication, visant à transformer le rapport de force existant, tout en ciblant des « petites victoires » immédiates.

- Groupes « expulsions » à Calais

A Calais, 6 réunions juridiques se sont tenues sur les expulsions.

Si les expulsions sont, de fait, devenues un enjeu sur l'ensemble des lieux d'action de la PSM, c'est à Calais qu'elles sont les plus nombreuses, puisque menées sur une base quotidienne depuis juillet 2018.

C'est principalement autour de la Cabane juridique et de Human Rights Observers (HRO) que se sont constitués des temps de réflexion et de travail depuis cette période. Nos rencontres régulières et l'observation quotidiennes sur le terrain des expulsions ont permis d'élaborer une note complète et précise sur les expulsions à Calais. Cette note reprend le contexte, nos questionnements relatifs à la légalité de ces opérations, les actions que nous avons menées et les réponses des autorités. C'est une base de travail précieuse, régulièrement actualisée, et qui a été utile dans le cadre de la saisine de la rapporteuse ONU sur le logement, pour les groupes juridiques régionaux sur les expulsions, ou encore dans nos relations avec les avocat.e.s travaillant sur ces questions.

Comme dans le cadre du groupe référent.e.s à Grande Synthe, nous nous appuyons beaucoup sur l'expertise de la Fondation Abbé Pierre (FAP), et notamment de sa juriste. C'est la FAP qui a nous a proposé de rencontrer un avocat parisien spécialisé en droit pénal, Maître Daoud, afin de réfléchir à l'éventualité d'un dépôt de plainte contre l'état. Une rencontre a eu lieu à Paris, puis l'équipe de Maître Daoud s'est rendu à Calais le 8 mars 2019, pour constater les expulsions. Cette visite sur le terrain et la réunion qui a suivi a permis d'étoffer notre dossier et de contacter de nouveau le procureur de Boulogne-sur-mer.

Ces réunions du « groupe expulsions », couplées à celles du groupe juridique régional, ont également accouché d'un contentieux concernant les ordonnances sur requête (voir ci-dessous), ou encore d'un travail de collecte de données sur les affaires détruites ou confisquées pendant les expulsions des lieux de vie. Le suivi est réalisé dans des réunions incluant les associations requérantes et, de façon plus exceptionnelle, les personnes exilées requérantes. Les échanges et propositions stratégiques issues de ces réunions sont, par ailleurs, régulièrement présentés lors des rencontres inter-associatives.

- Les listes de diffusion

Deux listes de diffusion sont alimentées par la PSM, elles permettent d'avoir un espace de discussion collectif, facilement utilisable et rapide pour échanger les informations, les bonnes pratiques, etc.

- ✓ La liste « Juridique »

Elle regroupe l'ensemble des acteurs juridiques associatifs, salarié.e.s et bénévoles avec qui nous travaillons régulièrement.

- ✓ La liste « Avocat.e.s »

Elle regroupe les acteurs et actrices précédemment cité.e.s et les avocat.e.s intéressé.e.s par nos actions du barreau de Lille, Boulogne sur mer et Paris.

Les salariées de la PSM sont également abonnées à des listes d'informations nationales (liste « logement droits de l'Homme » « défense des habitant.e.s de terrain », « délit de solidarité », « Etat généraux des migrations », etc.). Nous prenons connaissance des infos et les diffusons aux acteurs et actrices susceptibles d'être intéressé.e.s.

## **B Animation et participation à diverses rencontres inter-associatives**

- *A Grande-Synthe*

Depuis septembre 2018, des réunions inter-associatives régulières ont lieu à Grande-Synthe tous les 15 jours. Elles sont coordonnées par le Carrefour des Solidarités.

Il y a donc 2 réunions inter-associatives et une ou deux réunions du groupe référent.e.s par mois pour le territoire de Grande-Synthe. Le groupe référent.e.s rédige courriers, communiqués, et élabore des stratégies qui sont ensuite communiquées à l'inter-asso. La PSM essaye de rendre ces espaces inclusifs, tout en facilitant la communication entre les deux.

- *A Calais*

Les rencontres inter-associatives de Calais réunissent entre 10 et 25 personnes, appartenant à des associations nationales présentes sur le terrain depuis plusieurs années (Médecins du Monde, Secours Catholique, etc.), des associations locales (Salam, Auberge des Migrants, etc.) et des associations britanniques (Help Refugees, Safe passage, etc.). Y participent également des militant.e.s calaisien.ne.s et, plus ponctuellement, des chercheurs et chercheuses de passage, des avocat.e.s et des personnalités venues nous soutenir.

Ces réunions permettent de faire un point sur la situation sur le terrain, d'échanger des informations, des points de vue et parfois de prendre des décisions collectives. C'est dans cette instance qu'étaient également discutées la rédaction de communiqués de presse ou de lettres aux autorités, ou encore la construction de contentieux juridiques collectifs.

Plusieurs changements sont à noter cependant en 2019, que ce soit à propos de l'animation de cette rencontre inter-asso, de sa fréquence, et même de ses objectifs et modes de fonctionnement.

En effet, dès l'année dernière, la PSM relançait une réflexion sur le cadre d'animation et le fonctionnement de l'inter-asso. Même si les rencontres inter-asso sont perçues comme indispensables par les associations participantes à Calais, 2 principaux éléments de malaise et d'insatisfaction ont été nommés :

- Certain.e.s participant.e.s ne se sentaient pas toujours à l'aise de prendre part aux échanges, pouvaient se sentir jugé.e.s ou considéraient que leurs interventions n'étaient pas valorisées
- Certain.e.s participant.e.s estimaient également que certains des sujets amenés à l'interasso avaient tendance à revenir régulièrement mais sans jamais être véritablement traités, ou sans que les pistes d'action qui avaient pu émerger, avec un travail de suivi plus ou moins important, soient véritablement menées à terme

Dans la suite des propositions alors envisagées, voici ce qui a été testé et mis en place en 2019 :

- **Une co-animation tournante, avec une salariée de la PSM**

Celle-ci a été pensée comme un moyen de renforcer l'autonomie et la responsabilisation collective des participant.e.s dans l'animation de ces rencontres. La formule a bien fonctionné les premières semaines, mais demandait, de fait un temps de préparation en amont entre la personne volontaire et la salariée de la PSM, ce qui peut paraître assez lourd à certain.e.s participant.e. La phase de préparation préalable a donc été abandonnée par la suite. Le 18 juin 2019, la PSM organisait pour l'interasso [un temps de réflexion/formation plus général sur les principes et méthodes de l'animation](#) (ou facilitation) de réunions. Enfin, le cycle de formation sur « anticipation et gestion des conflits », mené avec l'URIOPSS, a également permis d'outiller plusieurs participant.e.s de l'inter-asso pour faire face à d'éventuelles frustrations et tensions lors des rencontres. Aujourd'hui, l'animation est prise en charge de manière plus autonome par les personnes présentes et les participant.e.s sont davantage outillé.e.s pour y garantir des échanges respectueux.

- **Un tour de table initial permettant à chacun.e de clarifier son action sur le terrain et de participer à l'élaboration collective de « l'état de la situation »**

L'idée était ici à la fois de favoriser une bonne connaissance et compréhension de l'action menée par les différent.e.s participant.e.s autour de la table (au fur et à mesure des changements de personnes et d'associations représentées, mais pas uniquement), ainsi que de donner une place à l'expertise et aux constats de chacun.e. Sa mise en pratique a été assez inégale, mais a été plébiscitée récemment par de nouveaux et nouvelles participantes. L'inter-asso est donc de nouveau attentive à respecter ce temps initial.

- **La mise en place d'un groupe de travail dédié aux suivis et au passage à l'action**

A la fin de l'année 2018, plusieurs rencontres inter-asso avaient été partagées entre un temps « classique », centré sur le partage d'informations, et une seconde partie « thématique », qui a notamment permis d'approfondir des sujets comme le plan grand-froid, la préparation des rencontres avec la préfecture, le droit à l'hébergement inconditionnel, ou encore la participation des personnes exilées.

La formule s'est progressivement essoufflée, soit du fait de la mise en suspens de la question au profit d'autres urgences (sur la question de l'accès à l'hébergement notamment), soit parce que des actions ont été posées, de manière ponctuelle (interpellation du sous-préfet sur le plan grand-froid) ou de manière plus durable : ça a été le cas à propos de l'enjeu de participation des personnes exilées, avec la mise en

place, à partir du 20 février 2019, d'une rencontre aux deux semaines entre associations et personnes exilées intéressées (voir ci-dessous).

D'autres groupes de travail issus de l'inter-asso, sur la question des expulsions, des enjeux de santé, ou encore des décès à la frontière, continuent par ailleurs de se réunir de manière autonome et à un rythme qu'ils fixent eux-mêmes. Deux rencontres d'un groupe sur les violences se sont tenues et ont notamment permis de refaire le point, de manière inter-associative, sur diverses actions menées dans le passé pour dénoncer les violences policières.

Au début de l'été 2019, certaines associations ont proposé de réfléchir à la création d'un groupe de travail tourné vers l'action, en partie inspiré du modèle du « groupe référent.e.s » de Grande-Synthe. L'idée principale était de réunir autour de la table les associations prêtes à prendre en charge les tâches et à assurer le suivi des actions.

La 1ère rencontre de ce « groupe action Calais » a eu lieu le 10 septembre 2019. Elle a été l'occasion de réfléchir aux objectifs et au cadre à donner à ce groupe. Plusieurs questionnements ont ainsi émergé : Faut-il se que ce soit un espace d'approfondissement de différents sujets apportés par les participant.e.s, ou faut-il se saisir d'un seul sujet à la fois ? Quels sont les critères de priorisation à mettre en place ? Quels outils et quelles pratiques mettre en place pour organiser une collecte coordonnée des données, et assurer leur traitement ? Autant de questions qui sous-tendent cette première phase d'expérimentation du « groupe action ».

Depuis septembre 2019, les rencontres à Calais se réorganisent donc ainsi : l'inter-asso a lieu, non plus toutes les semaines, mais toutes les 2 semaines, et se concentre sur le partage d'information et le travail d'alerte. Les pistes d'action qui émergent lors de ces rencontres sont renvoyées au « groupe action », qui se réunit également aux 2 semaines (en décalé par rapport aux semaines de l'inter-asso). Ce dernier est aujourd'hui composé des représentant.e.s de 8 associations.

- Un exemple concret de mobilisation inter-associative : la venue de la rapporteuse spéciale

Que ce soit à Calais ou Grande-Synthe, c'est principalement dans le cadre des réunions inter-associatives que des actions sont appuyées ou coordonnées par la PSM. En fonction des besoins identifiés -- qu'ils émergent directement des inter-asso ou qu'ils viennent de l'extérieur pour être relayés en inter-asso --, la PSM propose également des temps de coordination spécifiques.

Ça a été le cas par exemple pour la venue de la rapporteuse de l'ONU sur le logement convenable : sur les deux territoires, la PSM a coordonné des temps de préparation sur l'organisation logistique, l'alimentation des saisines, la rédaction et la diffusion de communiqués de presse, etc.

La venue de la rapporteuse spéciale de l'ONU est le produit d'un travail collaboratif réalisé entre le Committee For Refugee Relief et la PSM, mobilisant les associations et soutenant l'initiative. Un questionnaire a été rempli par l'ensemble des associations du réseau faisant état de la situation sur le terrain. Plusieurs temps de préparation de la venue de la rapporteuse ont eu lieu, notamment pour s'assurer que des personnes exilées soient informées de sa venue sur le terrain et puissent la rencontrer.

La Rapporteuse suite à sa visite a envoyé un mail personnel à l'ensemble des bénévoles du réseau : « *Nous tenons à remercier toutes les personnes impliquées dans l'organisation de la visite de Leilani et de son équipe. Nous sommes particulièrement touchés par la rencontre de personnes qui refusent d'abandonner leurs droits fondamentaux en dépit de tout ! Et un de ces droits-ci, pour dire les choses de façon très minimaliste, est d'être autorisé à avoir juste 2 mètres carrés dans une tente pour y dormir en paix sans avoir peur d'être expulsé le lendemain par les forces de l'ordre.* »

Elle nous a dit également que c'était la première fois depuis le début de sa visite en France qu'elle avait pu rencontrer des personnes migrantes. Elle a été claire avec les personnes rencontrées : sa visite ne provoquera pas de changement radical dans les conditions de vie, mais elle s'engageait à faire pression sur les autorités françaises.

### **C. Animation de rencontres entre associations et personnes exilées**

Le 17 janvier 2019, une rencontre s'est tenue à Calais (8 participant.e.s) pour réfléchir à d'autres façons d'agir avec les personnes exilées, aux manières de contribuer à renforcer leur pouvoir d'agir.

Dans la lignée des initiatives qui ont déjà pu exister dans le passé (comme les « conseils des exilé.e.s » en 2014/2015 à Calais, ou les « meetings » organisés du temps du camp de Norrent-Fontes, pour ne citer que ces exemples), a émergé l'idée d'aménager des espaces de partage d'informations, de discussion, voire de passage à l'action, où se retrouveraient associations et personnes exilées intéressées.

A ainsi été décidée la mise en place de réunions « associations/personnes exilées » toutes les 2 semaines, dans un local mis à disposition par le Secours Catholique. 13 rencontres ont été organisées entre le 20 février et fin juillet 2019. La PSM a coordonné les temps de préparation (une dizaine) de ces différents « meetings », au cours desquels différentes tâches étaient régulièrement réparties entre les associations participantes : traduction et diffusion des tracts d'invitation au cours de différentes maraudes et dans les différents lieux d'accueil, mobilisation des personnes-ressources pour la traduction, suivis spécifiques, etc.). Une salariée a également participé à animer les premiers « meetings », en étant en charge de garantir au mieux le partage de la parole et le respect des temps de traduction, mais aussi de documenter au plus près cette expérimentation.

La participation des personnes exilées à ces rencontres a été fluctuante, variant entre 5 et une trentaine de personnes selon les moments. Nous nous efforcions généralement d'avoir des traductions disponibles en anglais, en arabe, en tigrinya, en amharique, en farsi et en pashto. Du côté des associations, en plus d'associations locales françaises (Utopia56, le Secours Catholique, la Cabane Juridique, Médecins du Monde), ce sont les associations anglaises qui se sont largement mobilisées (Help Refugees, Human Rights Observers, Refugee Youth Service, InfoBus, Refugee Community Kitchen).

A noter que ces meetings s'inscrivent dans un climat particulier, avec l'apparition et la montée en puissance du « Collectif Appel d'Air » en ce début d'année 2019. Les deux dynamiques vont ainsi se croiser, se nourrir, parfois évoluer de manière plus parallèle, les meetings ne constituant pas un espace de mobilisation et de passage à l'action aussi « efficace » que celui du Collectif Appel d'air.

De fait, les rencontres « associations/personnes exilées » ont été amenées à évoluer dans le temps et plusieurs formules ont été expérimentées :

Dans sa première version, le meeting se voulait un espace où les associations étaient clairement identifiées<sup>5</sup> et dans une position d'écoute : aux personnes exilées participantes de définir les sujets à aborder lors de ces temps de discussion et priorité donnée à leurs prises de parole. De multiples préoccupations ont ainsi émergé au cours des premières rencontres, allant de remarques sur les lieux de distribution associative aux expulsions et violences policières, en passant par les arrestations et déportations, le règlement Dublin, des malaises et incompréhensions face à certaines pratiques associatives, ou encore l'absence de ressources (institutionnelles) face aux souffrances psychologiques.

Certaines personnes exilées ayant participé à plusieurs rencontres ne comprenaient cependant pas qu'après avoir nommé ces différents problèmes, rien ne change : des personnes toujours en rétention, des violences policières que les bénévoles et militant.e.s observent mais n'empêchent pas, etc. Elles questionnaient par conséquent l'utilité de leur participation. A alors été décidé que les associations interviennent de manière plus active en début de rencontre pour présenter, sur un thème précis, l'action menée et en expliquer les limites. Une militante est ainsi venue intervenir sur les placements en rétention et les déportations, répondant à différentes questions des personnes présentes. S'est ensuite ouvert un espace de discussion, au cours duquel les personnes présentes ont décidé l'organisation d'une conférence de presse. Les meetings suivants se sont alors concentrés sur l'organisation de cette conférence.

Les enjeux de communication sont vite devenus centraux, alors que certaines personnes exilées présentes souhaitaient récupérer leur droit à parler pour elles-mêmes, ne plus être ignorées ou stigmatisées dans les médias. Le 12 juin 2019, une formation à la communication à destination des médias, notamment anglais, était ainsi animée par NEON (New Economy Organisers Network), grâce au collectif InfoBus : 30 personnes y ont participé. Un groupe spécifique a également travaillé sur l'enregistrement de la conférence de presse, de manière à protéger au mieux les participant.e.s qui souhaitaient rester anonymes. Un [article publié sur le site d'information NovaraMedia](#) retrace cette démarche en la replaçant dans un processus plus général de reprise de la parole par les premiers et premières concernées.

A un moment où les meetings eux-mêmes mobilisaient de moins en moins de personnes exilées, une rencontre a été organisée à proximité de lieux de survie, avec l'idée de se rendre désormais au plus près des personnes concernées. Le travail d'information en amont a également été intensifié. Une trentaine de personnes étaient présentes à cette occasion, avec une animation et une traduction assurées par les personnes exilées elles-mêmes. Rendez-vous a alors été pris dès la semaine suivante pour faire le suivi des différentes pistes d'action nommées, mais sans rencontrer le même succès.

Avec l'été, les énergies bénévoles et militantes se sont un peu amoindries et les rencontres entre associations et exilé.e.s ne se sont pas poursuivies, du moins sous cette forme, de fin juillet à mi-octobre. Une réunion de relance a été organisée le 23 octobre, et un meeting a été programmé le 6 novembre. Il a cependant réuni peu de personnes, et les énergies manquent à ce jour.

En 2020, il faudra partir des leçons de cette expérience de « meetings » pour repenser les relations entre associations et personnes exilées, mieux associer ces dernières aux actions que nous menons (qu'il s'agisse

---

<sup>5</sup> Ne serait-ce que pour que les personnes exilées présentes sachent à qui elles s'adressent, certaines s'inquiétant des risques qu'elles pouvaient prendre en parlant dans ces espaces, d'autres cherchant plutôt à comprendre si des personnes avec du « vrai » pouvoir étaient présentes...



d'actions contentieuses, d'interpellation et de plaidoyer ou encore d'actions de sensibilisation), et mieux soutenir des formes autonomes d'organisation et de prises de parole également.

#### **D. Animation du groupe de travail « Tous ensemble pour le Beau-Marais »**

Ce groupe de travail a été créé dans les suites du Forum 2017 de la PSM, avec l'objectif de sortir de nos seuls espaces de mobilisation autour des personnes exilées et de créer de nouvelles alliances.

A l'échelle de Calais, choisi comme lieu d'expérimentation, le collectif qui s'est mis en place s'est donc efforcé de créer du lien entre les associations travaillant auprès des personnes exilées d'un côté, des habitant.e.s du quartier populaire du Beau-Marais et les associations y travaillant de l'autre. Les objectifs affichés étaient les suivants : mieux se connaître et apprendre à travailler ensemble, créer des espaces de rencontre ouvert à toutes et tous et permettre à chacun.e, y compris les personnes exilées, de pouvoir vivre dignement dans le quartier et dans la ville.

Ce collectif est co-animé par la PSM et le Secours Catholique et s'est réuni à 7 reprises en 2019. Il s'appuie sur l'équipe locale du Secours Catholique, qui dispose d'un espace au pied des tours de logements sociaux du quartier.

Le 12 mai 2018, la fête de quartier organisée par le collectif avait su rassembler les associations : le Secours Catholique, l'Auberge des migrants, Utopia56, Refugee Community Kitchen, St Vincent de Paul, la paroisse de St Nicolas, les DésKlés (association favorisant la rencontre autour de jeux de société), le Centre social Matisse et la Maison des jeunes et de la culture du quartier, s'étaient ainsi investis dans la préparation et/ou l'animation de la fête. Une centaine d'habitant.e.s avaient participé à cette journée.

Cependant, les rencontres suivantes du collectif se sont assez rapidement resserrées autour d'un noyau plus restreint : les habitant.e.s de quartier en lien avec l'équipe locale du Secours Catholique, des bénévoles de l'Action Catholique pour les Enfants, des bénévoles et salarié.e.s de l'accueil de jour du Secours Catholique à Calais et un animateur du Centre Social Matisse.

Le fait de ne pas réussir à faire revenir aux réunions les associations accompagnant les personnes exilées et d'autres a pesé sur l'équipe locale, et explique en partie l'annulation d'un second événement prévu le 6 avril : « Partage ton talent ! ». Celui-ci avait été imaginé pour permettre la rencontre autour d'un partage des savoir-faire et une valorisation des « talents » des habitant.e.s du quartier.

Suite à cette annulation, les énergies se sont concentrées sur l'organisation d'une seconde [fête de quartier, le 29 juin 2019](#), avec un bilan plutôt positif : une affluence similaire à la fête de l'année précédente, mais une majorité de visages inconnus jusqu'alors, ainsi qu'une famille réfugiée habitant le Beau-Marais. A côté des stands de crêpes, de jeux, de fabrication de T-shirts, et du très couru stand de henné, a été organisé un « porteur de paroles » visant à ouvrir la discussion sur ce qu'il manque dans le quartier selon les personnes qui y vivent. Ont ainsi été nommés : le manque de solidarité et d'interconnaissance entre voisins et voisines, le besoin de jeux pour enfants à proximité des logements, mais aussi le sentiment d'insécurité par rapport à de jeunes hommes, identifiés comme « migrants », venant consommer de l'alcool à proximité des tours de logement...



Au moment de faire le bilan de cette fête de quartier, le collectif a pris le temps de se re-questionner sur sa raison d'être et sur ses perspectives, et la PSM, dans le même sens, s'est interrogée sur la poursuite de son action de coordination au sein du collectif. D'un côté, les personnes exilées restaient largement absentes de ce collectif, et il y avait, non pas manque d'intérêt mais peu d'énergie pour ce projet du côté des associations calaisiennes du réseau. De l'autre, de nouvelles perspectives se dessinaient et ont conduit la PSM à prolonger l'expérimentation :

- ✓ Travailler à mobiliser les personnes et familles réfugiées vivant dans le quartier en passant par le réseau de parrainage/marrainage de l'accueil de jour du Secours Catholique. L'enjeu, identifié par l'équipe locale du Beau-Marais, étant de créer des espaces où ces personnes ont un intérêt à venir

Cet intérêt pourrait notamment être celui du logement. L'équipe locale a ainsi prolongé le « porteur de paroles » au sein de ses permanences sociales et a identifié cet enjeu comme central pour de nombreuses personnes. De fait, les habitant.e.s réfugié.e.s du quartier comme les autres ont du mal à se faire entendre des bailleurs sociaux et doivent composer avec des logements insalubres, où le chauffage ne fonctionne pas, où les travaux ne sont pas réalisés...

- ✓ Créer de nouvelles alliances. Des rencontres ont ainsi eu lieu en juillet avec la Ligue des Droits de l'Homme de Calais et [l'association « CalaisWood »](#) pour envisager des pistes d'actions communes dans le quartier. Un projet d'appropriation du quartier, de son histoire et de sa diversité à travers différents outils artistiques devrait ainsi voir le jour, en lien avec CalaisWood, de janvier à juin 2020
- ✓ Continuer à organiser des événements qui font « trait d'union » : un repas de Noël pour les personnes isolées a ainsi été organisé le 26 décembre. Aucune personne exilée n'était cependant présente
- ✓ Lutter plus largement contre les préjugés à l'égard des personnes exilées dans le quartier. Il est important d'entendre les peurs des habitant.e.s à ce propos pour pouvoir agir dessus ensemble. Ces préjugés constituent par ailleurs un frein à l'action du collectif, puisque les habitantes du quartier qui y agissent s'inquiètent des répercussions qu'une solidarité affichée avec les personnes exilées pourraient avoir sur leur action plus générale dans le quartier

Il y a donc à ce jour une diversité de pistes d'action à explorer, qui sont autant de prétextes à intégrer de nouvelles personnes et organisations au sein du collectif.

## 2. Initiatives « hors-réseau » : soutenir les dynamiques collectives

### A. Participation à l'Observatoire des expulsions de camps et bidonvilles

Comme expliqué dans le contexte d'action, la problématique de harcèlement des habitant.e.s de terrain par le biais d'expulsions à répétition touche l'ensemble du réseau de la PSM.

De nombreux besoins ont été identifiés :

- des formations pour comprendre les enjeux
- des groupes de réflexion pour élaborer des stratégies
- des outils pour collecter les données de terrain
- du temps dégagé pour faire du plaidoyer et construire des alternatives possibles, comme la maison du migrant par exemple.

La PSM participe aux temps de formations et discussions relatifs à la défense des occupant.e.s de terrain, notamment à Paris avec la Fondation Abbé Pierre. Elle fait bénéficier les acteurs et actrices juridiques locaux de ces informations et crée des réunions spécifiques pour avancer sur ces questions et construire des stratégies communes. La lutte contre les expulsions se situe dans le temps long, C'est une stratégie juridique, politique et communicationnelle. Il y a également un enjeu très fort autour de la collecte de données. Pour pouvoir agir contre les expulsions, il faut pouvoir les anticiper ou, *a minima*, disposer de l'information en temps réel. D'où diverses expérimentations en la matière qui doivent être poursuivies (chaine de sécurité, groupe référent.e.s, groupe violences, travail du collectif HRO, etc.).

Nous faisons par ailleurs partie du groupe de travail mené par la Fondation Abbé Pierre et Romeurope sur l'Observatoire national des expulsions et participons, parfois physiquement, mais le plus souvent par téléphone, aux réunions organisées autour de l'observatoire à Paris.

L'objectif de cet Observatoire est de recenser les expulsions et évacuations des lieux de vie informels afin de pouvoir analyser la politique mise en œuvre autour de ces lieux et des populations et de pouvoir mener un plaidoyer efficace car chiffré, daté, précis. Conçu pour travailler sur les expulsions des populations Roms, le questionnaire de l'Observatoire a dû s'adapter à la réalité des populations en transit vers l'Angleterre : 98 nationalités différentes, des expulsions quasi-quotidienne, une absence de base légale connue des expulsions, des propositions d'hébergement spécifiques en Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) ou en Centre d'Accueil et d'Examen de la Situation Administrative (CAES)...

Sur cette thématique et dans cette même optique de lutte contre les expulsions, nous avons pu participer à la **relecture et à la diffusion** des conseils contenus dans le guide du GISTI, de la FAP et de Romeurope sur les droits des occupant.e.s de terrain.

Le collectif Romeurope est venu à la rencontre des associations du réseau le 19 juin 2019 afin de présenter l'observatoire et d'identifier les personnes mobilisables pour le faire vivre. 25 personnes étaient présentes à cette discussion et ont démontré de l'intérêt pour cet outil facile d'utilisation. Cette plateforme en ligne intuitive a été pensée et améliorée pour les besoins spécifiques des bénévoles du Nord-Pas-de-Calais (une version anglaise a par exemple été ajoutée puisque beaucoup de bénévoles de l'équipe Human Rights

Observer sont anglophones). L'idée qu'à terme la collecte des données en ligne permettra à l'échelle nationale de mettre en valeur les expulsions de terrain à la frontière franco-britannique enthousiasme les bénévoles, qui y voient un outil de plaidoyer qui dépasse les institutions locales habituelles (mairies, préfetures, départements).

Depuis cette date, le collectif HRO intègre mensuellement les données collectées sur le terrain dans l'Observatoire. Des bénévoles de Terre d'errance Norrent-Fontes ou du Collectif Fraternité Migrants ont également participé ponctuellement. Cette phase test a abouti [à un premier rapport chiffré](#) sur les expulsions entre les dates du 31 octobre 2018 et du 1<sup>er</sup> novembre 2019, date choisie symboliquement puisque correspondant au début de la trêve hivernale. Le résultat de ce premier travail est édifiant : 85 % des expulsions de lieux de vie informels ont lieu dans la région Hauts de France, comptabilisant 814 expulsions à Calais et 164 expulsions à Grande-Synthe. La presse locale a peu relayé ces chiffres, mais au niveau de la presse nationale, quelques retombées médiatiques permettent de penser que ce travail sera suivi de plus près l'année prochaine.

## **B. Campagnes contre la criminalisation des personnes solidaires**

La PSM se mobilise depuis plusieurs années maintenant autour du réseau « *Délinquants solidaires* ». Celui-ci réunit plus de 650 associations et collectifs et a pour vocation d'en finir avec le délit de solidarité. La quasi-totalité des membres de la PSM est ainsi signataire du Manifeste<sup>6</sup>.

Cette année, la PSM a plus particulièrement participé à la rédaction du [guide « Délit de solidarité »](#).

Par ailleurs, 2019 a également été marquée par la sortie, le 5 juin, du rapport d'Amnesty International : [« La solidarité prise pour cible. Criminalisation et harcèlement des personnes qui défendent les droits des migrants et des réfugiés »](#). Une conférence de presse s'est tenue à Calais pour cette occasion, rassemblant à la tribune 2 représentantes d'Amnesty et 2 représentant.e.s d'associations locales. Ce rapport est le résultat d'un long travail d'enquête des chercheuses d'Amnesty (débuté en 2017) sur la situation des « défenseurs des droits » à Calais et à Grande-Synthe. La PSM a assuré un gros travail de coordination et de mobilisation des associations et collectifs localement. Elle est explicitement remerciée dans le rapport pour cela.

Mais la collaboration avec Amnesty ne s'arrête pas là. Un plan d'action local a été défini conjointement avec les associations afin d'obtenir une amélioration très concrète des conditions d'action des défenseurs des droits à Calais d'ici la fin de l'année 2020. Un comité de pilotage de la campagne à Calais, ainsi qu'une liste mail, ont été mis en place, autour de 7 associations, dont la PSM, et de deux salariées d'Amnesty (au national). Cette collaboration amène aux associations calaisiennes une stimulante façon de travailler, avec une projection dans un plan d'action sur une année, des étapes conçues pour agir auprès de différentes cibles et augmenter progressivement notre rapport de force et notre pouvoir d'interpellation, des objectifs et « indicateurs de réussite » clairement identifiés, et une articulation de cette campagne locale avec la

---

<sup>6</sup> <http://www.delinquantssolidaires.org/le-manifeste/>

campagne menée par Amnesty à l'échelle nationale et internationale. Elle est enfin l'occasion de renforcer nos liens avec les équipes d'Amnesty au niveau régional.

### C. Un plaidoyer commun aux frontières

La Coordination des Acteurs aux Frontières Intérieures (CAFI) regroupe 5 organisations nationales : Amnesty, La Cimade, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières et le Secours Catholique. La CAFI entend faire le lien entre les différentes frontières : avec l'Espagne, avec l'Italie et avec l'Angleterre et a notamment choisi de réclamer la [mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur les violations des droits des personnes migrantes et réfugiées aux frontières](#). Une action commune aux trois frontières a été organisée le 4 décembre, pour mettre justement en lumière les violations constatées.

A la frontière franco-britannique, la CAFI a donc sollicité la PSM pour participer aux différentes réunions de préparation et de discussions stratégiques, et pour mobiliser les différents acteurs de terrain. La PSM, prudente sur les énergies qu'elles pouvaient effectivement mobiliser sur ce projet, a participé à quelques rencontres de préparation. Le 16 octobre, elle a mobilisé les associations du réseau pour une rencontre d'information-discussion à Calais avec deux membres de la CAFI. Une quinzaine de personnes du réseau étaient présentes, représentant 9 associations différentes. Le « groupe action » de Calais et le « groupe référent » de Grande-Synthe ont respectivement pris en charge l'organisation du 4 décembre.

Ce jour-là, et alors que la sirène du 1<sup>er</sup> mercredi du mois résonnait, des actions ont ainsi pu être menées à Calais et Dunkerque, avec une action miroir à Londres, alors même que des actions similaires avaient lieu à Briançon, Menton et Hendaye. Réunissant plus d'une centaine de personnes autour d'une marche silencieuse, suivie de témoignages, au centre-ville de Calais, et plus de deux cent personnes autour d'un « die-in » à la gare de Dunkerque, ces événements ont bénéficié d'une bonne couverture médiatique (en lien avec une très bonne couverture nationale également). Si les personnes exilées n'ont pas participé à ces actions autant que nous l'aurions souhaité (à Calais, une expulsion massive a eu lieu la veille de l'action), les bénévoles et militant.e.s impliqué.e.s ont vraiment apprécié de pouvoir agir de manière coordonnée avec différents territoires. Une démarche de plaidoyer commun à prolonger donc...

### D. Un plaidoyer régional sur la situation des personnes migrantes

Avec le lancement, le 18 décembre 2017, des États Généraux des Migrations (EGM) afin de [promouvoir un changement radical des politiques migratoires](#), la PSM décidait de s'investir au sein de l'assemblée locale du Nord-Pas-de-Calais (EGM-NPDC). Deux rencontres régionales ont ainsi eu lieu en 2018 pour produire un état des lieux critique de la situation des personnes étrangères dans le Nord-Pas-de-Calais et définir un ensemble de pistes d'action. Si la dynamique s'est poursuivie au niveau national, elle s'est cependant essouffée dans le Nord-Pas-de-Calais et aucune action n'a été menée dans ce cadre en 2019.

Parmi les commissions thématiques mises en place pendant les EGM, celle sur les questions de sensibilisation connaît cependant une certaine continuité : des organisations comme le GRDR, DEEP France, le CCFD Terre Solidaire, le Secours Catholique et la PSM souhaitent ainsi continuer à partager l'information sur les actions de sensibilisation menées à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais, voire à envisager des actions transversales. Une première rencontre le 13 février 2019 avait ainsi permis de dresser un

tableau récapitulatif de l'ensemble des actions de sensibilisation menées par les 4 associations présentes et d'identifier d'autres dynamiques régionales à l'œuvre. Une prochaine rencontre est programmée le 20 novembre 2019, pour faire le point cette fois sur les actions envisagées et envisageables dans le cadre des élections municipales.

A noter également que si les EGM-NPDC sont aujourd'hui en sommeil, l'assemblée locale de Caen, où s'investit notamment le Collectif d'Aide aux Migrants de Ouistreham (CAMO), membre de la PSM, est, elle, bien active. Plusieurs membres de la PSM ont ainsi fait le voyage vers Caen, le 5 octobre 2019, pour participer à une stimulante journée de conférences, d'ateliers et de projections sur le thème : [« Migrants aux frontières. Dispositifs de contrôle et résistances »](#). La PSM y a co-animé [un atelier sur les mobilisations aux frontières nationales \(Espagne, Italie, Angleterre\)](#), avec la Coordination des Acteurs aux Frontières Intérieures (CAFI).

Une autre initiative visant à construire un plaidoyer à l'échelle régionale a également émergé. Le [Collectif ALERTE-Hauts de France](#), coordonné et animé par [l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux](#) (URIOPSS), a effectivement souhaité contribuer à mettre en lumière l'insuffisante prise en charge des personnes migrantes dans les Hauts-de-France et les manquements aux droits fondamentaux qui en découlent. La PSM, parmi d'autres acteurs et en présence de l'équipe de l'URIOPSS, a ainsi été invitée à une première rencontre le 17 décembre 2018. Quatre rencontres ont suivi en 2019 (30 janvier, 3 avril, 17 mai et 17 juin), et ont abouti à un projet de plaidoyer régional ciblé sur les manquements à la protection des mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA) dans les Hauts-de-France. Le Refugee Youth Service, agissant auprès des MNA à Calais et Grande-Synthe a été invité à rejoindre le groupe. Ce projet est aujourd'hui en suspens.

## **E. Rencontres avec des partenaires et personnalités**

Chaque année, nous rencontrons des personnalités, chercheurs et chercheuses, journalistes, fondations, associations étrangères, afin de dresser un état des lieux de la situation des personnes exilées dans la région Haut de France et Normandie. Ces rencontres sont l'occasion de parler de la situation de manière globale, de renvoyer vers des membres du réseau et de créer des partenariats.

Cette année nous avons rencontré :

- Des associations ou autres institutions souhaitant comprendre la situation en vue d'éventuellement s'investir sur le terrain :
  - Ending Violence Against Migrants (19 juillet à Dunkerque) : cette nouvelle initiative, portée par Médecins du Monde Belgique et d'autres, se donne pour but de mettre fin aux violences contre les personnes migrantes. Une rencontre s'est tenue avec la PSM et d'autres associations du réseau pour échanger sur les visages multiples de ces violences à la frontière franco-britannique et discuter de ce qui pourrait être « gagnable » stratégiquement. Cette approche des « victoires à la marge » questionnait cependant les associations présentes en matière de violences. A suivre...

- [WATIZAT](#) (27 juillet à Calais), autour de son guide du demandeur et de la demandeuse d'asile à Paris. L'équipe de Watizat envisageait de produire un guide similaire, actualisé mensuellement, à destination des personnes exilées à Calais. Le lien a été fait avec l'équipe locale d'InfoBus : le « New Arrivals Guide » a été édité depuis, rempli collaborativement par les associations de Grande Synthe d'un côté, et les associations de Calais de l'autre, et diffusé par Infobus aux personnes exilées.
  - La délégation du Secours Catholique du Nord (17 septembre à Lille) qui souhaitait faire le point sur les actions menées et manquantes auprès des personnes exilées dans le département, afin d'y réorganiser au mieux son action
  - [Solidar](#) (10 octobre à Calais) : des ateliers d'échanges ont été organisés avec une délégation de 10 acteurs européens travaillant sur les questions migratoires, en présence de la PSM et d'autres associations du réseau mobilisées pour l'occasion. Parmi les thèmes discutés : la situation des MNA, les violences policières, le pouvoir d'agir des personnes exilées et les pistes d'actions transversales...
- Des chercheurs, chercheuses et des étudiant.e.s :
    - Des chercheuses d'Amnesty International et Amnesty autour du rapport sur le délit de solidarité
    - Des membres de [l'équipe de recherche DisPow](#) (4 juillet à Lille), qui travaille sur le pouvoir discrétionnaire de l'Etat aux frontières (Italie, Pays Basque et Angleterre)
    - Une étudiante belge en architecture pour un mémoire de fin d'étude sur les lieux d'hospitalité pour les personnes en transit à Bruxelles

La PSM a plus particulièrement participé à 4 séminaires ou journées d'étude en 2019, pour partager son analyse de la situation :

- Avec le programme européen [Atlas of transitions](#), les [Non-Lieux de l'Exil](#) et le programme [ANR Liminal](#), lors d'un atelier sur les « politiques du refuge » le 24 mai à Calais : la PSM y est intervenue plus particulièrement sur le projet de « Maison du Migrant »
- Lors de [la journée « Plaidoyer-migrations »](#) organisée par [Vox Public – Renforcer le pouvoir citoyen](#) : la PSM, en lien avec Loan Torondel (ancien de l'Auberge des Migrants à Calais), y a présenté son travail de plaidoyer, la place spécifique qu'y occupe le contentieux juridique et ses limites
- Dans le cadre de la journée « Migrants aux frontières. Dispositifs de contrôle et résistances » organisée par l'Assemblée locale des Etats-Généraux des Migrations de Caen, le 5 octobre. La PSM y a co-animé un [atelier participatif sur les mobilisations aux frontières](#).
- Avec des membres de [l'Observatoire des Territoires Frontaliers](#). La PSM a ainsi participé, le 18 octobre, à un séminaire interne autour des « processus d'altérisation » des personnes exilées

### 3. Actions collectives : soutenir leur émergence et appuyer leur organisation

#### A. La coordination de contentieux et d'actions juridiques

Les associations du réseau, dans leur mission d'accompagnement et de soutien des exilé.e.s se retrouvent parfois au cœur d'actions contentieuses, en défense (contestation d'arrêtés municipaux ou préfectoraux) ou de manière pro-active pour demander l'amélioration des conditions de vie des exilé.e.s. Dans le cadre de ces contentieux, la PSM essaye de faciliter les liens entre associations et avocat.e.s, les façons de travailler et les attentes étant parfois très différentes. C'est un véritable travail de médiation et de « digestion » des informations.

Ce sont donc les associations sur le terrain qui réalisent le travail de collecte d'informations et de documents, la PSM qui coordonne et explicite, et les avocat.e.s qui répondent aux questions et proposent des stratégies.

Grâce au groupe juridique régional et aux précédents contentieux menés par les associations du réseau, le lien avec les avocat.e.s s'est véritablement resserré. Bénéficiaires des informations du réseau, ils et elles peuvent être plus réactives et plus impliquées.

- **Un référé liberté à Grande Synthe**

Cette année, les associations grande-synthoises ont souhaité mener un contentieux devant le juge administratif dans l'objectif d'obtenir la satisfaction des droits fondamentaux des personnes (sur)vivant sur la commune.

Organisé et pensé au sein du groupe référent.e.s, ce contentieux a occupé le groupe pendant plus de 6 mois. La coordination était assurée par la PSM, en binôme avec la coordinatrice juridique de la Cimade Grande-Synthe. Un référé liberté a été construit avec les deux avocat.e.s qui avaient défendu le dossier sur l'eau à Calais devant le Tribunal administratif de Lille à l'été 2018.

La discussion stratégique s'est faite à plusieurs niveaux, au sein du groupe référent.e.s et aussi dans diverses instances avec les avocat.e.s que nous avons choisis. Tout doit être pensé, de la recherche de requérant.e.s personnes physiques à la stratégie de communication, en passant par la rémunération des avocat.e.s. C'était un contentieux particulièrement complexe, notamment concernant nos relations avec la mairie de Grande-Synthe. Nous avons finalement fait le choix de ne pas les attaquer dans la procédure, jugeant que c'était à l'Etat de faire respecter les droits fondamentaux des personnes exilées sur le territoire de la ville.

Afin de préparer le contentieux, une « enquête flash » a été menée fin mars par les associations La Cimade, Médecins du monde, DROP Solidarité et Refugee Youth Service. Le questionnaire s'inspirait d'une expérience précédente à la Cimade de Nantes. Il a été adapté collectivement au sein du groupe référent.e.s. Ayant pour objectif de montrer les conditions de vie des personnes, [ses résultats sont accablants...](#)

Au cours de cette enquête, les associations ont pu identifier deux personnes exilées souhaitant être requérante pour le contentieux. 9 associations ont pu les accompagner, des associations de terrain



(Cimade, MDM, Women Center, DROP, auberge des migrants, Salam) et des associations soutiens (LDH, GISTI, Fondation Abbé Pierre).

Les requérants et les associations ont ainsi demandé au juge d'enjoindre l'administration à prendre de manière urgente des mesures visant à sauvegarder leur dignité et leur permettre l'accès à leurs droits fondamentaux dans l'attente de proposition d'hébergement dignes et pérennes. Notamment, des solutions d'hébergement sur place, une meilleure information sur les droits, la fin des expulsions et des destructions des effets personnels, l'installation de douches, toilettes, la création de zones réservées aux femmes, aux MNA, etc...

Comme indiqué dans le contexte d'action plus haut, la décision du Tribunal Administratif en mai était très défavorable, [le juge ayant rejeté la requête en tous points](#), ce malgré la centaine de documents fournis (témoignages, photos, articles de presse, échanges de mails, cartographie, etc.). C'est le Conseil d'Etat, en appel, qui a finalement ordonné à l'Etat de mettre en place des maraudes d'information autour du gymnase et d'installer des toilettes, douches et points d'eau accessibles pour les personnes exilées. C'est une bien maigre victoire, au vu des attentes des personnes exilées.

Un temps de bilan a été nécessaire pour évaluer, au vu du nombre de personnes impliquées et des heures de travail pour les bénévoles et avocat.e.s, l'intérêt de poursuivre ces démarches. Un document-bilan de contentieux réalisé par la PSM a été actualisé à cette occasion, et est disponible sur demande.

L'équipe qui s'est soudée autour du contentieux à Grande Synthe a souhaité poursuivre le travail autour des expulsions. En juin 2019, une réunion sur les expulsions a eu lieu avec des personnes exilées, en présence de HRO, la Cimade, la PSM, le Refugee Women's Centre, aidé par le traducteur du Refugee Youth Service pour discuter des enjeux du contentieux et de ceux à venir. Les personnes présentes ce jour (15 personnes) nous ont indiqué qu'elles étaient fatiguées, qu'elles étaient favorables à l'idée d'une action mais à condition que les résultats soient rapides. Nous ne pouvions pas nous engager. Trois personnes ont finalement accepté de donner leurs identités.

Le groupe référent.e.s a cependant été pris de court dans ses projets de contentieux puisque le sous-préfet de Dunkerque et le nouveau maire de Grande-Synthe ont annoncé dès juillet qu'ils souhaitaient faire évacuer le gymnase, mettant dans l'urgence les associations qui ont travaillé, sans succès, à prévenir cette expulsion et à demander des garanties réelles de mise à l'abri.

- **Des référés rétractation pour 4 ordonnances sur requête à Calais**

Suite à une réflexion de longue date, la Cabane juridique a coordonné la construction d'un contentieux, avec le GISTI, qui a amené son expertise juridique, et HRO / l'Auberge des migrants, qui a amené ses données terrain, ainsi que 7 personnes exilées, occupantes de terrain. Ces requérants exilés et associatifs ont demandé la rétractation de 4 ordonnances sur requête, correspondant aux grosses expulsions de 2019, restreignant toujours plus les lieux "habitables" pour les personnes. Les ordonnances sur requête sont des ordonnances d'expulsions ordonnées par le juge, elles sont affichées avec des constats d'huissier, et une demande de quitter les lieux.

La PSM a apporté une aide ponctuelle logistique, mais aussi de lien avec l'avocate. Un travail important a été fourni concernant la rédaction d'un [communiqué commun](#) de tou.te.s les requérant.e.s, associatifs

et exilés, explicitant cette démarche de recherche du contradictoire, que ne permet pas le mécanisme de l'ordonnance sur requête et de demande du respect des droits fondamentaux.

Les audiences des référés rétractions pour ces 4 ordonnances de 2019 ont eu lieu le 4 décembre. Il s'agissait de demander la rétractation de ces 4 ordonnances en même temps, afin de dénoncer politiquement le caractère systémique des expulsions des lieux de (sur)vie à Calais, et, juridiquement, le non-respect des droits fondamentaux des personnes.

Le 18 décembre, le juge rendait 4 décisions négatives, refusant de rétracter les 4 ordonnances, et condamnait solidairement les associations à payer des frais irrépétibles d'un montant total de 6 400 € aux propriétaires des lieux. Les associations en concertation avec les personnes exilées réfléchissent à faire appel ou non en 2020 de ces très mauvaises décisions.

## **B. Rédaction et diffusion de courriers d'interpellation des autorités**

La PSM soutient les associations dans leur mission d'interpellation des autorités, elle anime des instances de rédaction ou de réflexion sur des courriers, fait des propositions, coordonne les corrections, commentaires, récolte les signatures des associations et envoie les courriers.

Cette année, des courriers ont été envoyés à ces diverses autorités :

- Mai 2019 : Courrier au préfet du nord demandant une véritable politique d'accueil des personnes présentes à Grande-Synthe
- Juillet 2019 : Courrier à la mairie de Grande-Synthe demandant une clarification de la mairie sur la politique d'accueil des personnes migrantes pour les semaines et mois à venir
- Juillet 2019 : courrier au préfet du Nord et au sous-préfet de Dunkerque, à propos de l'évacuation du gymnase à Grande-Synthe et de ses alentours
- Juillet 2019 : [Lettre ouverte d'habitant.e.s des camps de Calais](#) pour demander au Préfet du Pas-de-Calais et au sous-préfet de Calais de participer aux réunions organisées régulièrement avec certaines associations pour faire le point sur la situation

Ces courriers sont issus de discussion inter-associative, ou des groupes juridiques. Ils sont souvent rédigés par les salarié.e.s de la PSM, en lien avec des bénévoles et des avocat.e.s. Ces courriers sont très utiles dans le cadre des divers contentieux menés par les associations membres du réseau, ils peuvent notamment prouver devant les juges l'absence de réponse des autorités ou des réponses inadaptées.

Cette année, la PSM a également soutenu les associations dans leur travail d'interpellation des autorités en organisant des temps de préparation dédiés : le 26 février à Calais, et le 4 juin à Grande-Synthe, de petits groupes de travail se sont ainsi formés pour se mettre en situation de négociation et se répartir les rôles en vue de rencontres avec les préfets et sous-préfets respectifs. Les participant.e.s ont vraiment apprécié ces temps de mises en situation, qui, même si les décisions politiques ne suivent pas forcément derrière, leur ont permis de développer un discours plus cohérent face aux autorités.

## C. Appui à l'organisation de manifestations et d'actions de sensibilisation

Cette année encore, la PSM a été en soutien de différentes actions collectives au sein du réseau, mais moins dans un travail de coordination que de partage de l'information et de mobilisation. Ça a été le cas pour :

- Le rassemblement de [« People not Walls » le 20 juin sur la plage de Calais](#), à l'occasion de la journée mondiale des réfugié.e.s. Ce collectif, qui réunit des associations des deux côtés de la frontière franco-britannique (et notamment des associations basées à Douvres), se mobilise pour affirmer sa solidarité avec les personnes exilées : « il est temps d'arrêter d'investir dans les murs pour commencer à investir dans l'humain ». Leur [manifeste est disponible ici](#).
- Le [Printemps de l'égalité des droits – Je suis l'immigré.e, je suis l'exilé.e](#), en mai et juin 2019. Ce projet de sensibilisation régional rassemblait autour d'une même table des associations de notre réseau (dont Terre d'Errance Norrent Fontes) et le Comité des Sans Papiers 59 notamment. La jonction entre les différents week-ends d'action programmés a cependant été compliquée.

Comme déjà évoqué dans le contexte d'action, l'année 2019 a également été marquée par plusieurs actions organisées par des personnes exilées, notamment regroupées au sein du « Collectif Appel d'Air ». Là encore, la PSM a appuyé le travail de communication et de mobilisation (au sein des différentes instances inter-associatives et via ses listes mails).

- Le 31 mars, se tenait le rassemblement à Place d'Armes, Calais. 150 personnes présentes, dont une vingtaine de personnes exilées également venues de Grande-Synthe.
- Le 8 mai a eu lieu la « Marche des oublié.e.s » qui a réuni près de 300 personnes à Calais.

Plus directement en lien avec les rencontres organisées entre associations et personnes exilées, une conférence de presse a également été organisée le 20 juin, à l'initiative de personnes exilées qui souhaitent dénoncer les injustices vécues au quotidien. [Leur vidéo d'invitation est ici](#). Une trentaine de personnes étaient présentes en soutien lors de cette conférence. La couverture médiatique a été relativement faible (1 article) mais suffisante pour [obliger la préfecture à réagir](#). La newsletter de la PSM a également accueilli [un entretien avec un des intervenants à cette conférence](#).

## D. Coordination du Journal des Jungles

Les résidences d'écriture du « Journal du Jungle » rassemblent, sur 3 jours, des bénévoles de terrain et des personnes exilées sur un lieu de vie spécifique. Des artistes participent également et sont en charge de faciliter l'émergence de la parole, sa mise en forme de multiples manières.

Cette année, il n'y a eu qu'une résidence du Journal des Jungles. Avec plusieurs mouvements en son sein, l'équipe éditoriale a en effet d'abord ressenti le besoin de faire le point et de reposer le cadre de fonctionnement avant de se relancer dans l'expérience. Entre mars et juillet, l'équipe s'est ainsi mobilisée pour actualiser le [Cahier des charges du Journal des Jungles](#).

La résidence a été organisée cette année à Calais, du 20 au 22 septembre, et s'est faite en non-mixité : parole aux femmes exilées ! Deux réunions de préparation ont eu lieu en amont, avec les associations de terrain organisatrices : le Planning familial 62 et le Secours Catholique, mais aussi Gynécologie Sans Frontières, le Refugee Women's Centre et Project&Play (qui a animé un espace dédié aux enfants pendant la résidence, pour permettre aux femmes présentes de se consacrer à l'écriture). Une de ces rencontres a également permis de présenter le journal à certaines femmes exilées présentes à la « journée femmes » au Secours Catholique.

Au total, 15 femmes ont participé à cette résidence. Le numéro 13 sera disponible dès janvier 2020.

Sans participer à la résidence elle-même, la Refugee Community Kitchen a fourni gratuitement les repas pour ces 3 journées, des repas chauds qui ont été autant de moments de détente, d'échanges permettant de se connaître davantage entre nous.

Par ailleurs, s'il n'y a eu qu'une résidence cette année, le travail pour faire vivre les différents numéros du Journal des Jungles s'est poursuivi :

- Le 20 février, une fête de lancement du n°11, réalisé par des familles de Grande-Synthe, a eu lieu au sein de la Communauté Emmaüs de Dunkerque. Les familles qui avaient participé à la résidence d'écriture n'étant plus présentes, un temps a été organisé avec l'appui du Refugee Women's Centre pour présenter ce numéro à d'autres familles accueillies au sein du CCP (centre de loisir de Grande-Synthe) et leur proposer de se l'approprier en vue de la fête. Aucune n'a souhaité faire de lecture des textes, mais certaines ont proposé de traduire vers d'autres langues, tandis que plusieurs femmes ont pris en charge de cuisiner pour la soirée. Le 20 février, nous étions plus d'une centaine de personnes à Emmaüs, dans une ambiance de danse et de rire, réunis autour d'un fantastique repas. Cet événement a véritablement marqué les participant.e.s, aux dires des bénévoles du Refugee Women's Center qui ont pu en recroiser certain.e.s dans les jours qui ont suivi ; l'un d'eux a même rédigé un texte (en anglais), parlant de cet événement comme [« quelques minutes de joie qui parviennent à débarrasser les corps fatigués de toute leur poussière »](#)...
- Autre prolongement pour ce n°11, que les familles souhaitaient être envoyé au gouvernement britannique ainsi qu'à la Reine d'Angleterre : [Refugee Rights Europe](#), association anglaise de plaidoyer connaissant bien la situation sur le littoral, se proposait de rencontrer les familles de Grande-Synthe rendues en Angleterre et de les aider à contacter leurs député.e.s.
- Quant au n°12, réalisé à Cherbourg, une pièce de théâtre a été montée, donnant vie, dans une magnifique mise en scène, aux différentes lettres écrites pour le Journal, et avec les participant.e.s à la résidence sur scène.

Enfin, la PSM continue de diffuser le Journal des Jungles au cours de différents événements, et notamment lors de la Saveur de l'autre, festival culturel qui s'est tenu à Calais du 24 au 26 mai. La PSM y [tenait un stand](#) où l'on pouvait à la fois découvrir le Journal des Jungles avec les yeux : une bénévole de Terre d'Errance Norrent-Fontes a ainsi réalisé des kakémono à partir d'extraits des différents journaux en plusieurs langues, et avec les oreilles : 2 transats attendaient les passant.e.s pour leur faire entendre les lettres du n°12

# III. Vie associative et communication interne

## 1. Modification des statuts de la PSM et réorganisation interne

Dans le cadre de l'assemblée générale du 24 mars 2018, un atelier spécifique avait été consacré à une [réflexion sur le fonctionnement de la PSM](#) et sur les pistes d'amélioration. Le questionnaire directeur était le suivant : après 6 années d'existence, comment renouveler la dynamique de la PSM, comment accroître la mobilisation autour de ses instances. En est ressortie la proposition de fonctionner sur la base de commissions, se voulant plus horizontales et inclusives. Cette proposition a été travaillée par les membres du CA pendant un an, en parallèle à un travail de révision des statuts de la PSM, et actée à l'assemblée générale du 31 mars 2019. Les nouveaux statuts de la PSM [sont disponibles ici](#).

La PSM s'en trouve tout d'abord rebaptisée puisque, de « Plateforme de Services aux Migrants », elle devient « Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s ». Une manière de mieux rendre compte de son action, qui ne consiste pas tant à fournir des services aux personnes exilées qu'à appuyer les différents soutiens agissant à leurs côtés.

En ce qui concerne l'organisation interne de la PSM, il n'y a plus de bureau, ni de président.e.s. Les administrateurs et administratrices de la PSM sont les membres du conseil d'administration, élu.e.s par l'assemblée générale. La PSM a également rédigé un [règlement intérieur](#) contenant des éléments plus précis sur ses instances, ainsi que sur le cadre de travail et d'action qu'elle entend promouvoir. Quant aux commissions, elles ont été pensées pour associer davantage les administrateurs et administratrices au travail de la PSM, mais aussi y inclure des militant.e.s et bénévoles d'autres associations, si possible à l'échelle de l'ensemble du territoire de la PSM, ainsi que différentes personnes ressources.

Deux types de commissions existent désormais à la PSM : d'un côté, quatre commissions pérennes, de fonctionnement -- « employeuse », « finances », « communication » et « bienveillance et gestion des conflits » --, et de l'autre, trois commissions thématiques -- « pouvoir d'agir des personnes exilées », « expulsions » et « plaidoyer ». Chaque commission s'organise autour d'au moins un.e membre du CA référent.e, et les commissions thématiques sont également associées à une salariée référente.

## 2. Fonctionnement des commissions et du CA

### « Commission finances »

Elle est en charge de la gestion des comptes de l'association, de la réalisation des budgets prévisionnels, de la tenue de la comptabilité et de la clôture des comptes. Elle organise la recherche des financements nécessaires au fonctionnement de la PSM. Elle seconde les salarié.e.s dans l'écriture de documents destinés aux organismes financeurs.

Deux rencontres ont eu lieu cette année entre un.e membre de cette commission et les salariées pour faire le point sur les demandes de financement. Une rencontre a également eu lieu le 16 octobre avec la personne en charge de la comptabilité de la PSM à la Maison de la Vie Associative de Dunkerque.

### « Commission employeuse »

Elle est en charge de veiller aux conditions de travail des salariées de l'association, de les accompagner dans la priorisation de leurs actions, et de préparer les éventuelles discussions stratégiques en vue d'un arbitrage par le conseil d'administration. C'est également elle qui organise les entretiens individuels avec les salariées.

Elle s'est réunie à 6 reprises en 2019 et déjà modifié la relation salariées/employeurs et employeuses : les salariées obtiennent ainsi des réponses auprès d'interlocutrices et d'interlocuteurs clairement identifiés et sont mieux accompagnées dans la durée, avec un vrai travail de suivi opéré par les membres de la commission, individualisé au besoin.

### « Commission communication »

La commission communication est en charge d'animer et d'améliorer les différents outils de communication interne du réseau : la newsletter (934 abonné.e.s), le site internet (3300 visites par mois) et la page Facebook de la PSM (1081 abonné.e.s).

Un premier groupe s'est rapidement constitué au sein de cette commission autour de la newsletter. Auparavant rédigée par les salariées de la PSM, cette lettre d'information mensuelle est, depuis juin 2018, prise totalement en charge par cette commission. Les bénévoles impliquées ont été formées par les salariées de la PSM et un document a été rédigé afin de permettre à toute nouvelle personne intégrant la commission de reprendre la mission de manière autonome.

Les membres de ce groupe assurent le lien avec des « relais-terrain » sur l'ensemble des lieux d'action de la PSM, afin que les informations et actualités puissent être intégrées dans la newsletter. Ce travail a permis d'enrichir le contenu de la newsletter et de créer de nouveau lien dans le réseau, mais il apparaît également nécessaire de renouveler et d'actualiser aujourd'hui cette liste de « relais terrain ».

Au cours de l'été 2019, de nouveaux et nouvelles membres ont intégré la commission afin de travailler sur un nouveau site internet. C'est un défi important pour la PSM car [le site](#) est très visité (3300 visites par mois en moyenne, entre mai et octobre 2019) et nous le concevons comme un espace-ressource pour nos membres. Sa page consacrée à la « foire aux questions en droits des étrangers/asile/droit des bénévoles » reste la plus consultée. Un comité de pilotage est en cours de constitution : il réunira des membres de la « commission communication », des membres de [Cliss XXI, notre partenaire en informatique](#), et des usagers et usagères du site.

### « Commission Bienveillance et gestion des conflits »

Elle garantit le respect du cadre de fonctionnement de la PSM ([articles 5 à 7 de son règlement](#)) et peut le faire évoluer en fonction des besoins et améliorations proposées. Elle réfléchit et organise les outils et

temps d'appropriation de ce cadre par l'ensemble des membres de la PSM et participant.e.s à ses instances et activités. Cela pourra notamment prendre la forme d'ateliers sur les questions de racisme et de sexisme dans les milieux bénévoles et militant.e.s.

Lorsqu'elle est saisie (en cas de violation du cadre de fonctionnement de la PSM), la Commission désigne un comité de 3 membres (tournants), en charge de traiter la plainte. Elle est également en charge d'offrir à ses membres des formations à la médiation et la gestion des conflits.

D'ores et déjà, les participant.e.s à la formation « Anticipation et gestion des conflits » de septembre 2019 ont été invité.e.s à devenir membre de la commission « Bienveillance et gestion des conflits » de la PSM, afin de faire vivre dans le reste du réseau les réflexions et outils partagés au cours de la formation. Une première rencontre s'est tenue le 8 novembre 2019 à Calais, suivie d'une seconde le 10 décembre. Elle rassemble aujourd'hui 7 personnes.

## Commissions thématiques

Les participant.e.s à la formation sur le « Pouvoir d'agir des personnes exilées » seront invité.e.s à participer à la commission éponyme. Celle-ci sera en charge de pérenniser le travail de formation du réseau sur les questions du pouvoir d'agir des personnes exilées, et d'accompagner un changement durable des pratiques associatives en ce sens. Elle pourrait également documenter les différentes initiatives en ce qui concerne les formes d'organisation des personnes exilées et les espaces de rencontre entre associations et personnes exilées.

La « commission expulsions » s'organise autour du travail mené avec l'Observatoire national des expulsions et essaye aujourd'hui de se structurer à l'échelle du réseau.

Quant à la « commission plaidoyer », un groupe de travail se met en place autour de deux personnes référentes et d'une salariée. En charge d'outiller ses participant.e.s sur les questions de plaidoyer et d'interpellation, elle a pour ambition de s'extraire des différentes configurations locales pour aller vers un plaidoyer ou une campagne construite à l'échelle du réseau de la PSM dans son entier, c'est-à-dire à l'échelle de la frontière franco-britannique. Une première rencontre élargie est programmée le 20 janvier 2020, et proposera de réfléchir un plaidoyer sur le droit à l'hébergement pour toutes et tous.

## Conseil d'administration

Les rencontres du CA ont vocation à s'espacer au fur-et-à-mesure que les commissions deviennent opérationnelles. Cependant, le fonctionnement de celles-ci reste encore trop centré sur les seul.e.s membres du CA pour l'instant. Les réunions de CA ont donc continué à se tenir sur une base mensuelle en 2019.

La dernière assemblée générale avait par ailleurs souhaité que le CA se déplace davantage, une façon de « donner plus de chair » au réseau PSM. C'est chose faite en 2019, avec 3 rencontres à Calais, 3 à Lille, 1 à Norrent-Fontes, 1 à Dunkerque, 1 à Caen et 1 à Steenvoorde. Chaque déplacement est l'occasion de rencontrer les bénévoles et militant.e.s locaux. Ainsi, à Caen, le CA du 4 octobre a permis d'échanger plus directement avec le Collectif des Migrants de Ouistreham (CAMO), membre de la PSM depuis



septembre 2018, et de faire le point sur les besoins et collaborations à envisager. Une représentante d'itinérance Cherbourg était également présente. Le 29 octobre, après une rencontre avec les personnes exilées présentes à l'accueil de jour de Steenvoorde, c'est Terre d'Errance Steenvoorde qui a accueilli les membres du CA. 3 membres de l'association ont également participé à la rencontre.

➔ Le défi pour la PSM dans les prochains mois est donc de recruter de nouvelles et nouveaux membres pour les différentes commissions, à l'échelle de l'ensemble du réseau.

Elle peut utiliser pour cela [une vidéo de présentation](#), réalisée par Emilie Lingat, stagiaire de la PSM de janvier à juin 2019.

Au-delà du travail de recrutement, il s'agira également de donner à chaque commission les moyens de son fonctionnement (appui logistique et technique si rencontres à distance, listes mails et espaces d'archivage dédiés, appui salarié pour assurer les suivis, etc.).

## 2. Organisation et conditions de travail des salariées

Le siège de la Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s se situe désormais à la Maison de la Vie Associative de Dunkerque (Terre-Plein du Jeu de mail, Rue du 11 novembre).

Les salariées de la PSM disposent d'un espace de réunion à la Maison de la Vie Associative de Dunkerque. Elles peuvent utiliser également les locaux du Secours Catholique, rue de Moscou à Calais. Elles travaillent régulièrement à leur domicile. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les salariées disposent également d'un espace de travail partagé au sein de Mons Fabrica (tiers lieu) à Mons-en-Barœul.

Des réunions d'équipe ont lieu régulièrement, sur une base hebdomadaire.

Il y a eu plusieurs mouvements au sein de l'équipe salariée de la PSM en 2019 :

- Nous avons accueilli une stagiaire de janvier à juin 2019, en appui sur l'organisation du Forum
- Camille Six, coordinatrice juridique à la PSM depuis 4 ans, a quitté son poste fin août 2019 et est aujourd'hui remplacée par Clémentine Le Berre

Contrairement à ce qu'elle espérait, la PSM n'a, par ailleurs, pas pu recruter de troisième personne cette année, et la mission de coordination du réseau doit donc être répartie de manière durable entre deux salariées. Les fiches de poste ont été revues en fonction. Cela s'est fait au moment de l'embauche pour la coordinatrice juridique. Quant à l'ancienne « chargée de mission en sensibilisation et éducation populaire », elle est désormais « coordinatrice - organisation collective et sensibilisation ».

# LEXIQUE

ASE - Aide Sociale à l'Enfance

CAES - Centre d'Accueil et d'Evaluation de la Situation

CAFI - Coordination des Acteurs aux Frontières Intérieures

CAMO - Collectif d'Aide aux Migrants de Ouistreham

CAO - Centre d'Accueil et d'Orientation

CEDH - Cour Européenne des Droits de l'Homme

CGLPD - Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté

CRA - Centre de Rétention Administrative

EGM - États Généraux des Migrations

FAP - Fondation Abbé Pierre

HRO - Human Rights Observers

HUDA - Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

OCRIEST - Office Central pour la Répression de l'Immigration irrégulière et l'Emploi d'étrangers Sans Titre

ONU - Organisation des Nations Unies

OQTF - Obligation de Quitter le Territoire Français

URIOPSS - Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux

VNF - Voies Navigables de France